

Jette info

Editeur responsable: Hervé Doyen, Bourgmestre
Rue Henri Werrie 18-20
1090 Bruxelles
Tél.: 02/423 12 11
Fax : 02/425 24 61
E-mail : infojette@jette.irisnet.be

JUIN 2003 N°99

BUREAU DE DEPOT BRUXELLES 9

Elections : et maintenant ?

Le 18 mai dernier, nous étions invité(e)s à élire nos représentants à la Chambre et au Sénat. A l'heure où les négociations pour la formation d'un nouveau gouvernement battent leur plein à l'échelon fédéral, ce Jette-Info s'aventure dans l'enchevêtrement complexe des institutions de notre pays. Au-delà des résultats de ces élections législatives, nous vous proposons de (re)découvrir comment les décisions prises par les instances fédérales, régionales ou communautaires ont une influence sur la vie de notre commune et de ses habitants. Ne cherchez pas trop loin... Vous trouverez dans ce journal de nombreux exemples pour illustrer cette interaction entre les niveaux de pouvoir. Citons les suites de la réforme des polices (page 6), le nouveau code de la rue (page 7) ou encore le statut social pour les accueillant(e)s d'enfants (page 11).

NOTRE DOSSIER "ET MAINTENANT ?" en pages 3, 4 et 5

Du code de la route
au "code de la rue" **PAGE 7**

Quelles activités pour les enfants pendant les vacances ? **PAGE 13**

22.6.2003 : Nautica Jette **PAGE 14**

8.6.2003 : Rockardinal **PAGE 15**

20.6.2003 : 14th Jazz Jette June **PAGE 16**



(Dés)organisation électorale

Le 18 mai dernier fut l'occasion pour les citoyens de remplir leur devoir électoral. Et pour nombre d'entre eux, ce ne fut pas une sinécure. Les files d'attente étaient particulièrement longues et les pannes furent fréquentes. Ce ne fut pas un phénomène spécifiquement jettois, même si au niveau communal, il est nécessaire de tirer les leçons du déroulement du scrutin.

Si les communes sont chargées de l'organisation des élections, elles le font selon les directives et les procédures arrêtées par le Ministère de l'Intérieur. Le nombre de bureaux de vote et le programme informatique (particulièrement lent cette année) ont donc été décidés au niveau fédéral. Ce sont les deux causes principales de l'attente dont vous avez été victimes, comme la plupart des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'irritation, voire la colère, de beaucoup de citoyens est justifiée. J'ai moi-même été indigné des conditions dans lesquelles se sont déroulés les votes. Mais je ne veux pas non plus évacuer la responsabilité communale dans ce dossier. Si l'on a pu, dans un premier temps, identifier deux problèmes, j'ai demandé qu'une évaluation précise des moyens mis en oeuvre par la commune de Jette soit réalisée. J'ai également demandé un relevé des points positifs et négatifs de la procédure de vote telle qu'elle a été installée. Cette évaluation fera l'objet d'un rapport aux autorités fédérales, afin que chaque niveau de pouvoir concerné puisse tirer les leçons de cette expérience.

Je reste aussi préoccupé par la pratique du vote électronique pour des personnes peu familiarisées avec un environnement informatique. S'il comporte des avantages (comme par exemple le dépouillement), la rigueur et la complexité du programme en ont désarçonné plus d'un. La transparence de la procédure reste aussi un problème lancinant. Je pense qu'une réflexion en profondeur doit avoir lieu à ce sujet. C'est aussi une question de démocratie.

Hervé Doyen,
votre bourgmestre

En direct du conseil communal

Le 30 avril dernier, les conseillers communaux se sont penchés sur de nombreux marchés publics pour lesquels des crédits sont prévus au budget 2003. Le collège des bourgmestre et échevins a ainsi soumis au conseil une série de délibérations en matière d'environnement. Il s'agit notamment de marchés relatifs aux travaux d'élagage et d'abattage d'arbres, au placement de clôtures, à l'acquisition de végétaux, de jeux pour enfants, de mobilier urbain et de matériaux divers ou encore à l'aménagement de petits espaces verts. Les conseillers se sont également penchés sur deux dossiers importants pour la vie de notre commune : la poursuite du contrat de prévention d'une part, et l'élaboration d'un plan communal de mobilité, d'autre part.

ON PREND LES MÊMES ET ON CONTINUE. Les conseillers communaux ont marqué leur accord sur la reconduction du contrat de prévention subsidié par la Région de Bruxelles-Capitale. Les priorités fixées par la Région sont restées identiques, à savoir la médiation sociale, l'accrochage scolaire, le travail de rue, la surveillance des parcs, les investissements en techno-prévention et enfin la lutte contre les dépendances. Les crédits alloués à notre commune pour mener à bien ces missions axées sur les aspects socio-éducatifs s'élèvent à quelque 320.030 EUR pour 2003, un montant qui a permis l'engagement de deux gardiens de parc supplémentaires. Aux subsides régionaux s'ajoute une subvention du ministère de l'Intérieur pour la prévention en matière de drogues. La reconduction du plan drogue a, elle aussi, été approuvée par le conseil communal. Notre équipe de Prévention pourra donc poursuivre le travail qu'elle effectue sur le terrain pour améliorer la sécurité à Jette et lutter contre le sentiment d'insécurité présent dans la population.

POUR UNE COMMUNE PLUS MOBILE. Face aux problèmes croissants de circulation et de stationnement dans les 19 communes bruxelloises, la Région a proposé des conventions de mobilité aux communes, aux zones de police et aux sociétés de transports en commun. Ces conventions sont autant d'instruments de gestion d'une mobilité durable pour Bruxelles. Dans ce contexte, notre commune s'est engagée à réaliser un Plan communal de Mobilité qui constituera le cadre d'action pratique de la convention conclue avec la Région. Ce Plan de Mobilité s'inscrit dans le cadre des mesures prises ou à prendre pour améliorer le partage équitable de l'espace public entre les usagers et diminuer les nuisances causées par le trafic motorisé. Il s'agit notamment de l'élaboration en cours d'un plan directeur couvrant la mise en oeuvre de zones 30, de zones résidentielles et piétonnes ou encore de l'étude pour l'aménagement de contresens cyclables. Le conseil communal a approuvé la procédure de désignation d'un auteur de projet qui sera chargé d'une mission d'études en vue de la réalisation du Plan communal de Mobilité. A suivre...

A noter...

La prochaine séance du conseil communal est fixée au **mercredi 2 juillet 2003 à 20h** à l'Hôtel communal (place Cardinal Mercier 1 - niveau 2/3 - salle du conseil). Les débats du conseil sont publics. Si vous souhaitez suivre de près la vie de votre commune, découvrir le fonctionnement des institutions et/ou mieux comprendre certaines décisions importantes, n'hésitez pas à assister aux séances du conseil communal.

Un projet de mariage ? A vos agendas!

Si vous envisagez de vous marier dans le courant de l'année 2004, notez dès à présent que l'administration communale ne célèbre pas de mariages les dimanches et les jours fériés, ainsi qu'aux dates suivantes : le vendredi 2 et le samedi 3.1.2004, le vendredi 21 et le samedi 22.5.2004, le vendredi 12 et le samedi 13.11.2004.

INFOS PRATIQUES

UNE QUESTION SUR LA COMMUNE DE JETTE ?

Surfez sur www.jette.be.

Vous y trouverez une foule de renseignements sur l'administration communale et sur les associations jettoises. Nous vous proposons également de petits services utiles : plan de Jette, moteur de recherche, itinéraires de la STIB et prévisions météo.



CENTRE ADMINISTRATIF DE JETTE

Rue Henri Werrie, 18-20
1090 Jette - Tél.: 02/423.12.11

Heures d'ouverture

- Tous les services: de 8h30 à 14h
- Sauf service Etat Civil de 8h30 à 12h30
- Service Population : également le jeudi de 17 à 19 h

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette - Tél. 02/421.42.01

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 14h, à l'exception du chômage: de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

HÔTEL COMMUNAL

Place Cardinal Mercier, 1
1090 Jette

- Commissariat de police
Tél.: 02/423.14.00
- Bureau de pointage
Tél.: 02/423.14.16

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Rue A. Vandenschrieck, 77
1090 Jette
Tél.: 02/423.19.10

CPAS

Rue de l'Eglise St-Pierre, 47
1090 Jette

- Secrétariat: 02/422.46.11
- Service social: 02/422.46.40

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE JETTE

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette

Tél.: 02/421.70.90/91

Elections: et maintenant?

Qui dit élections, dit résultats. Nous respectons la tradition en vous proposant dans ce dossier les grandes tendances du scrutin du 18 mai dernier, avec une attention particulière pour la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Ceci dit, dans la longue file qui s'acheminait lentement vers l'entrée du bureau de vote ce dimanche-là, peut-être vous êtes-vous demandé en quoi ces élections vous concernaient réellement. Par curiosité, nous nous sommes livrés à un petit exercice qui devrait vous intéresser.

Nous avons passé en revue

quelques-unes des principales compétences fédérales, à la recherche des dossiers qui influencent directement la vie des communes et de leurs habitants. Une petite visite sur le site fédéral www.fgov.be nous a suffi pour élaborer une longue liste de matières dont les implications dépassent largement l'échelon fédéral (lire en page 5). Certaines de ces matières ont fait l'objet de propositions et/ou de débats, parfois animés, au cours de la dernière législature. D'autres seront à l'ordre du jour dans les années à venir.

Force est de constater que les lois adoptées par le Parlement fédéral ont souvent des retombées sur le plan local. La commune est en effet le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. A ce titre, elle est souvent amenée, malgré elle, à jouer un rôle dans la mise en oeuvre ou l'exécution de décisions qui ne lui incombent pas. L'exemple le plus spectaculaire au cours de ces dernières années est sans aucun doute la réforme des polices.

A l'inverse, les communes ont des attentes vis-à-vis de l'Etat fédéral. Afin de donner plus de

poids à leurs revendications, elles se regroupent régulièrement pour parler d'une seule voix. C'est la raison d'être de l'Union de la Ville et des Communes ou de la conférence des bourgmestres. Les communes tentent également de trouver des relais auprès d'autres instances, comme les Régions ou les Communautés.

Dans ce contexte, on perçoit clairement l'interaction indispensable entre les autorités fédérales et les communes. D'un côté comme de l'autre, on trouve des hommes et des femmes qui ont été élus pour représenter leurs

concitoyens et gérer au mieux l'ensemble des matières dont ils ont la compétence. Nous vous invitons à découvrir les motivations et les attentes de quatre candidats aux élections législatives du 18 mai, des candidats qui sont par ailleurs mandataires locaux à Jette (lire en page 4). Il nous reste enfin à déterminer le rôle que nous, citoyens, sommes prêts à jouer, au-delà de notre devoir électoral, pour que notre commune, notre Région, notre Communauté, notre pays nous ressemblent un peu plus.

Les résultats des élections législatives 2003

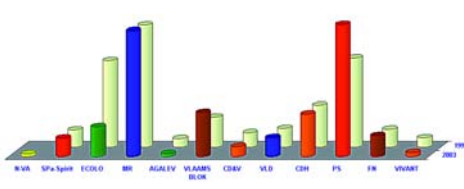
Le dimanche 18 mai dernier, nous étions tous appelés à voter. Le résultat de ce scrutin permettra la formation d'un nouveau Parlement fédéral, ainsi que d'un nouveau gouvernement. Le Parlement est constitué de deux assemblées: la Chambre des Représentants et le Sénat.

La Chambre des Représentants est constituée des 150 députés élus directement par la population. Parmi ceux-ci, 22 sièges émanent des résultats du vote de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

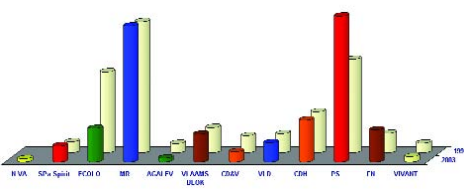
Le Sénat, quant à lui, compte 71 membres dont 40 sénateurs élus directement par la population, à raison de 25 néerlandophones et de 15 francophones. 21 sénateurs sont désignés par les Communautés, à raison de 10 au sein du Conseil de la Communauté flamande, 10 au sein du Conseil de la Communauté française et 1 au sein du Conseil de la Communauté germanophone. 10 sénateurs sont cooptés par les 21 précédents, à raison de 6 néerlandophones et de 4 francophones. Ce n'est pas fini. Il faut encore y ajouter les sénateurs de droit, c'est-à-dire certains membres de la famille royale.

Nous vous proposons de redécouvrir les résultats de ces élections législatives 2003, répartis sur trois niveaux: le Royaume, la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde et le canton de Molenbeek-Saint-Jean. Ce dernier totalise à lui seul quelques 92 bureaux de vote, dont ceux dans lesquels vous vous êtes rendus dernièrement.

Chambre - canton de Molenbeek-Saint-Jean



Sénat - canton de Molenbeek-Saint-Jean



Quelles conclusions tirer de ces graphiques?

D'une manière générale, on remarque que les deux formations politiques qui ont eu le plus de succès du côté francophone sont le PS (+ 2,86 %) et le MR (1,26 %). 45 cantons sont dominés par les libéraux, 54 par les socialistes et 6 par le CDH. La carte politique de la Belgique francophone reste donc très nettement rouge et bleue. Le CDH reste la troisième force politique (-0,40 %). On enregistre en outre un net recul d'ECOLO (- 4,29 %) par rapport aux résultats obtenus en 1999. Le FN progresse légèrement (+ 0,53 %).

Cette tendance se confirme dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Le MR reste le premier parti francophone dans la circonscription, avec 21,61 % (+ 0,91 %). La progression la plus nette doit toutefois être mise au crédit du PS qui atteint 15,35 % des suffrages (+ 5,38 %). Le CDH redevient le troisième parti avec 6,30 % (+ 0,41 %), devant ECOLO qui chute à 6,20 % des votes (- 7,92 %).

A la Chambre, le PS enlève 25 sièges, tandis que le MR en obtient 24. Le CDH en compte 8, ECOLO 4 et le FN 1.

Au Sénat, le PS se voit octroyer 6 sièges, contre 5 pour le MR. Dans l'opposition, le CDH aura 2 sièges, ECOLO 1 et le FN 1.

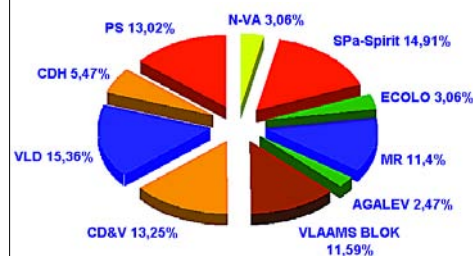
Du côté néerlandophone, trois partis enregistrent une progression. Le VLD note une légère augmentation par rapport au scrutin précédent (+ 1,06 %), tandis que le sp.a, allié à la formation spirit, fait un bon en avant (+ 5,37 %) et devient ainsi le seul grand parti de gauche en Flandre. Le Vlaams Blok progresse également (+ 1,72 %). Avec un recul de 0,84 %, le CD&V se trouve dans le camp des perdants. Le recul le plus sensible est toutefois opéré par AGALEV (- 4,52 %) qui n'atteint pas le seuil d'éligibilité, tout comme Vivant, Liberaal Appel,...

Dans la circonscription Bruxelles-Hal-Vilvorde, le VLD est le parti flamand le plus important (11,53 %). Le Vlaams Blok (10,30 %) devance le CD&V (8,75 %), suivi de près par sp.a-spirit (8,49 %). Le N-VA se contente d'un score de 2,21 % et AGALEV de 1,56 %.

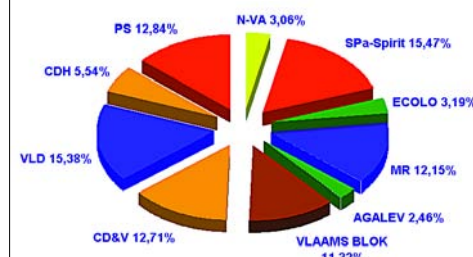
La répartition en sièges à la Chambre se présente comme suit : 25 sièges pour le VLD, 23 sièges pour sp.a-spirit, 21 sièges pour le CD&V, 18 sièges pour le Vlaams Blok et 1 siège pour le N-VA.

Au Sénat, sp.a-spirit et le VLD obtiennent 7 sièges. Le CD&V aura 6 représentants et le Vlaams Blok 5.

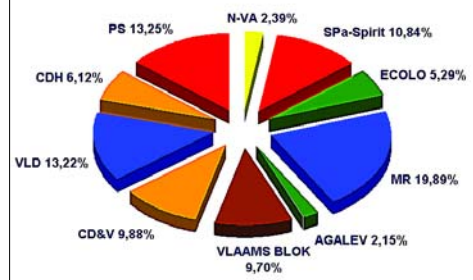
Chambre - royaume



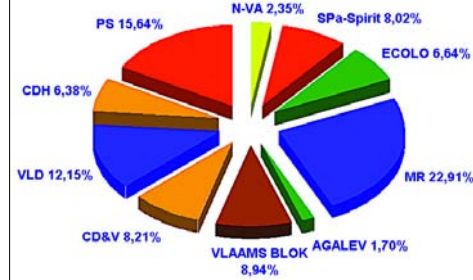
Sénat - royaume



Chambre - circonscription de Bruxelles - Hal - Vilvorde



Sénat - circonscription de Bruxelles - Hal - Vilvorde



Candidats jettois : quelles attentes pour notre commune ?

Les enjeux des élections diffèrent fondamentalement suivant le niveau auquel on se situe. Les électeurs ne s'y trompent d'ailleurs pas. Même si de grandes tendances peuvent se dégager, les critères qui guident leur vote varient selon qu'ils sont appelés aux urnes pour des élec-

tions européennes, législatives, régionales ou communales. Parallèlement, les motivations des candidats dépendent également du type d'élections auxquelles ils participent. Au niveau communal, la proximité et l'engagement dans la vie locale jouent un rôle déterminant. A l'opposé, les élections

législatives placent les élus au coeur des débats sur l'avenir du pays.

De nombreux mandataires locaux étaient présents sur les listes le 18 mai dernier. Par le biais de cette candidature, ils entrevoient la possibilité de relayer à l'échelon fédéral les

préoccupations qu'ils vivent dans leurs communes respectives. Une petite dizaine de Jettois étaient candidats à la Chambre ou au Sénat. Aucun d'entre eux n'a été élu, même si certains ont obtenu un résultat très honorable. Parmi ces candidats jettois, plusieurs sont membres de notre conseil

communal. Au lendemain du scrutin, il nous a semblé intéressant d'en interroger quatre d'entre eux sur les motivations qui ont guidé leur présence sur les listes électorales et sur leurs attentes par rapport aux nouvelles instances fédérales qui se mettent en place.

Hervé Doyen



proximité qui concernent directement les citoyens (sécurité, emploi, aménagement du territoire,...). Mais dans le même temps, force est de constater qu'au niveau local, les mandataires n'ont pas toujours les moyens de faire entendre la voix des citoyens dès lors que ces politiques sont le plus souvent décidées ou induites à d'autres niveaux de pouvoir que le niveau communal (régional, communautaire, fédéral,...). Se présenter aux élections à ces autres niveaux, c'est y porter le débat et ma sensibilité de mandataire local.

Quelles conclusions tirez-vous du résultat que vous avez obtenu ?

Des résultats se jaugent sur la base de plusieurs critères : suppléant ou effectif, place sur la liste, résultats de la liste sur laquelle on se présente, moyens et ambitions de sa campagne personnelle,... Compte tenu de ce qui précède, je suis particulièrement satisfait de mon résultat de suppléant sur la liste Cdh, d'autant qu'il est un des meilleurs du canton où j'avais limité ma campagne électorale...

Comment envisagez-vous dès lors la suite de votre carrière politique ?

Bourgmestre je suis, Bourgmestre je reste et je ne me départirai pas de cette vocation première pour laquelle les Jettoises et les Jettois m'avaient largement donné leur confiance. C'est pour mieux et plus défendre leurs intérêts que je me présente à d'autres suffrages et, dans tous les cas de figure, ma priorité restera notre commune de Jette, même si je venais à être élu aux prochaines élections régionales.

Quelles sont vos attentes à l'égard du pouvoir fédéral en ce qui concerne l'avenir des communes en général et de Jette en particulier ?

Deux choses doivent occuper l'esprit des mandataires bruxellois : la sécurité des citoyens et le refinancement des communes de la Région. La sécurité parce qu'elle est devenue une des principales préoccupations sur le territoire, même s'il convient d'envisager cette problématique sous l'angle le plus large possible : emploi, justice, réforme des polices, enseignement,... Le refinancement des communes bruxelloises parce qu'en participant à hauteur de 21 % du PIB (produit intérieur brut), elles ne bénéficient que d'un retour de 9 % de ces recettes... soit un manque à gagner de plusieurs milliards pour la Région. C'est devenu insupportable!

Hervé Doyen est âgé de 46 ans. Il est marié et papa de trois enfants de 16 ans, 13 ans et 8 ans. Il débute sa carrière comme enseignant au collège La Fraternité à Laeken. Son engagement politique le conduit à la présidence du Foyer culturel jettois dès 1986. Il se présente aux élections communales en 1988, à la demande de Jean Louis Thys, et décroche un siège au conseil de l'aide sociale. Au lendemain des élections communales de 1994, il accepte un mandat d'échevin, fonction qu'il assure jusqu'au décès du bourgmestre Jean Louis Thys. Le 18 novembre 1999, Hervé Doyen accède à la fonction de bourgmestre, un mandat qu'il conserve après le scrutin communal d'octobre 2000. Ce Jettois de souche est le 20ème bourgmestre de notre commune. Ses priorités sont centrées sur l'emploi (face aux 20 % de chômeurs à Bruxelles), la sécurité (face aux conséquences de la réforme des polices et la nécessaire réforme de la justice), les soins de santé et la famille.

Quelles sont les raisons qui ont motivé votre candidature aux élections législatives du 18 mai dernier ?

Etre Bourgmestre, c'est être en prise avec de nombreuses problématiques de

Werner Daem



Werner Daem est né en 1954 à Yangambi (Congo). Il est marié avec Hilde Beeckman, vétérinaire, et a quatre enfants: Frederik (14 ans), Elisabeth (13 ans), Alexander (9 ans) et Nikolaas (5 ans). Il travaille comme avocat au Barreau de Bruxelles et occupe en outre la présidence du conseil d'administration de la STIB. Après les élections communales de 2000, il est devenu premier échevin au sein du collège jettois. Il est en charge des Finances, de l'Economie, de l'Enseignement néerlandophone et de la Communauté flamande.

Quelles sont les raisons qui ont motivé votre candidature aux élections législatives du 18 mai dernier ?

Je veux avant tout insister sur le fait que la politique s'occupe des gens. Les élections ne sont donc pas organisées pour les hommes politiques, mais bien pour les citoyens. D'autre part, j'ai voulu contribuer à la réussite de mon parti. Par cette participation aux élections législatives, j'ai pu montrer aux électeurs que je soutiens pleinement mon parti et son programme, même sans figurer à une place de combat sur la liste.

Quelles conclusions tirez-vous du résultat que vous avez obtenu ?

Je suis surtout satisfait du résultat de mon parti, le sp.a-spirit. Je crois que les gens ont accordé du crédit à notre démarche. Ils ont compris que nous étions effectivement là pour eux et non pour nous. Mon résultat personnel est excellent, mais cela a moins d'importance.

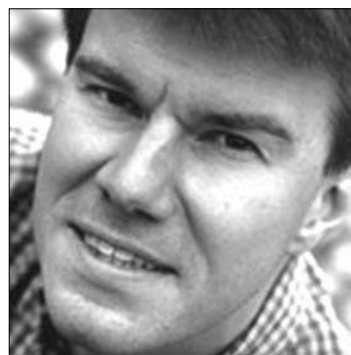
Comment envisagez-vous dès lors la suite de votre carrière politique ?

Je n'aime pas l'expression 'carrière politique'. En politique, ce sont les citoyens qui déterminent votre carrière politique.

Quelles sont vos attentes à l'égard du pouvoir fédéral en ce qui concerne l'avenir des communes en général et de Jette en particulier ?

J'espère que les autorités fédérales accorderont aux problèmes spécifiques qui se posent à Bruxelles et donc à Jette l'attention qu'ils méritent. Je pense essentiellement au logement, à la mobilité, à la criminalité, à l'enseignement,... Il faut que de l'argent et des moyens supplémentaires soient mis à la disposition de la Région de Bruxelles-Capitale et des communes.

Sven Gatz



Sven Gatz est né en 1967. Après des humanités latin-grec au collège Saint-Pierre, il obtient une licence au droit à la KUL et une licence spéciale en droit administratif à l'ULB. Depuis 1995, il siège au Conseil régional bruxellois et, depuis 1999, au Parlement flamand. En octobre 2000, il a été élu conseiller communal à Jette. En 2002, il a rejoint les rangs du VLD (auparavant, VU-ID 21). Il est père de trois enfants : Jan (11 ans), Willem (9 ans) et Eva (6 ans). Il est, par ailleurs, joueur de football en salle et de football, président de l'asbl Jeugd en Stad, membre actif d'un club d'amateurs de bière, supporter du RWDM et membre du conseil d'administration de la VUB.

Michel Luzolo



Michel Luzolo est licencié en relations internationales. Il travaille comme chef de projets à la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB). Depuis le mois de février dernier, il occupe le siège laissé vide par la présidente du CPAS Mireille Francq au conseil communal de Jette. Il est chef du groupe PS-SP.a au conseil. Michel Luzolo est très actif dans le monde associatif sub-saharien. Son action s'organise autour de trois axes : l'emploi, l'école interculturelle et les entreprises.

Quelles sont les raisons qui ont motivé votre candidature aux élections législatives du 18 mai dernier ?

D'abord, issu de l'immigration sub-saharienne, j'ai voulu marquer ma présence et inscrire mon action politique, économique, sociale, environnementale et culturelle à l'hémicycle, véritable labora-

toire politique belge. Ensuite, la lutte contre toutes les formes, directes et indirectes, visibles et subtiles, de discriminations en matière d'emploi, d'éducation, de formation professionnelle, de logement et de culture aurait, grâce à mon relais, un réel impact au niveau de Parlement fédéral belge s'occupant des généralités.

Quelles conclusions tirez-vous du résultat que vous avez obtenu ?

Autour de mon nom, j'ai capté 3.302 voix pour ma première participation à l'échelle fédérale. J'ai fait une campagne de proximité, plus physique, fusionnelle que médiatique. Je suis heureux de mon résultat, bien que j'aie tourné à 20 % de mon potentiel. J'essaierai de faire davantage lors des prochaines échéances (régionales et communales), quoique différentes du scrutin fédéral plus global.

Comment envisagez-vous dès lors la suite de votre carrière politique ?

N'étant pas devin, il m'est difficile d'imaginer la suite de ma carrière politique. Cependant, j'ai de la suite dans les idées et dans mon parcours politique. Au niveau local, je compte bien amorcer la deuxième moitié de la législature comme conseiller communal. En fait, la suite de ma carrière, c'est servir et toujours servir nos compatriotes afin de leur faciliter la vie citoyenne.

Quelles sont vos attentes à l'égard du pouvoir fédéral en ce qui concerne l'avenir des communes en général et de Jette en particulier ?

Compte tenu des difficultés d'ordre budgétaire des communes en général et de Jette en particulier, je souhaite que le fédéral règle ce qui est dû aux communes en faisant automatiquement la ristourne des centimes additionnels. Je pense qu'il faut activer une action de solidarité fédérale croissante vis-à-vis des personnes précarisées, via les communes (échevinat des Affaires sociales) et les CPAS, outillés de façon à faciliter l'insertion professionnelle des personnes émergeant au revenu d'intégration grâce à la formation et à l'embauche.

Comment envisagez-vous dès lors la suite de votre carrière politique ?

Mon nom apparaissait pour la première fois sur la liste VLD. La question se posait dès lors de savoir si les électeurs du VLD m'accorderaient leur confiance. Mon résultat m'encourage à poursuivre mon action, en tout cas dans la perspective des élections régionales de l'année prochaine. J'aimerais poursuivre mon mandat de conseiller régional, si les électeurs me soutiennent dans ce sens.

Quelles sont vos attentes à l'égard du pouvoir fédéral en ce qui concerne l'avenir des communes en général et de Jette en particulier ?

J'attends du nouveau gouvernement mauve qu'il mette sur pied un projet de ville solide et qu'il revalorise la ville en tant que cadre de vie. Nos villes continuent à se vider de leurs habitants, même si cette tendance s'est quelque peu ralentie ces derniers temps. Les communes n'ont pas les moyens pour venir seules à bout du problème. Nous avons besoin d'une vision claire qui rende à la ville l'attrait qu'elle exerçait avant sur les gens. Une gestion sociale et libérale à l'échelon fédéral pourra faire la différence.

Etat et communes: même combat?

Il ne faut pas confondre élections législatives et communales. Lors des élections communales, nous votons pour des candidats que nous connaissons. Le résultat de ces élections a un impact direct sur notre cadre de vie. Les enjeux des élections législatives sont plus vastes. On y aborde des thèmes comme les contributions, la sécurité, l'environnement,... Cela n'empêche que les retombées au niveau local ne sont pas négligeables. Si le commerce extérieur ou la défense ne nous touche pas de près, quantité d'autres aspects de la politique fédérale influencent notre vie quotidienne. Citons l'emploi, la santé publique, la justice, la sécurité sociale, la mobilité,... Parmi les dossiers les plus médiatisés, nous retiendrons les vols de nuit, la réforme des polices ou la diminution des impôts.

Voici un aperçu des compétences fédérales qui nous touchent directement en tant que citoyens et qui, pour la plupart, ont des retombées sur la vie d'une commune. Souvent, ce sont en effet les administrations communales qui sont chargées des aspects pratiques de la mise en oeuvre de nombreuses mesures décidées au niveau fédéral. Bien plus, ces décisions fédérales modifient régulièrement le mode de fonctionnement des communes ou remettent en cause les moyens dont elles disposent.

Au départ des **technologies de l'information et de la communication**, les autorités fédérales veulent développer un e-government efficace afin de mettre à disposition des services de qualité à un coût raisonnable. L'e-government est un système intégré et adapté en permanence qui repose sur les nouvelles technologies en la matière. Grâce à l'e-government, les citoyens et les entreprises auront accès à des services plus rapides, plus conviviaux, plus directs et plus transparents. Le site fédéral www.fgov.be, tax-on-web et la carte d'identité électronique sont quelques exemples de l'e-government.

Les **affaires intérieures** constituent un autre domaine d'activité important. On y traite notamment de la sécurité, de certains droits démocratiques des citoyens, ainsi que de la politique des étrangers. La réforme des polices et la loi renforcée en matière de demande d'asile sont deux dossiers particulièrement en vue. La **justice** exerce aussi une emprise sur notre vie quotidienne. Outre la lutte contre la criminalité, ce département a également piloté le dossier du mariage des couples homosexuels.

Inutile de préciser à quel point les **finances** nous touchent de près. Puis-je déduire les frais de garde pour mes enfants, dois-je payer une taxe de circulation, quel est le taux de TVA d'application pour mes travaux de rénovation,...? Ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres. A cela s'ajoutent des mesures qui se font sentir à plus grande échelle. Ainsi, la diminution des impôts, décidée au niveau fédéral, aura une influence indirecte sur les finances communales. Elle entraînera en effet une diminution des centimes additionnels perçus par les communes.

La **mobilité** joue un rôle sans cesse croissant dans nos villes saturées. Au niveau fédéral, il faut mettre en place une politique de mobilité au service des citoyens, des entreprises et de l'économie du pays. Cette politique, menée en étroite collaboration avec les Régions et les communes, devra intégrer différents aspects, comme la sécurité, l'environnement, les enjeux sociaux et une intégration optimale de tous les modes de déplacement.

Sur le plan social, les autorités fédérales seront également confrontées à plusieurs défis. **L'emploi** est l'un d'entre eux. Parmi les dernières mesures en date dans ce domaine, rappelons l'égalité entre hommes et femmes au travail, la lutte contre la violence, les brimades et le harcèlement sexuel ou encore les mesures en faveur des jeunes chômeurs. Quant à la **sécurité sociale**, elle a une grande influence sur la qualité de vie des pensionnés, des moins valides ou des personnes malades. L'importance de la **santé publique** nous est apparue plus clairement lors de la crise de la dioxine. Dans ce domaine, les décisions fédérales déterminent également notre vie quotidienne, ainsi que les missions confiées à certains services communaux (le service des permis d'environnement, par exemple). Les mesures en la matière s'étendent de la réglementation des additifs utilisés en alimentation à la prévention du SIDA. Enfin, l'importance de l'**économie** ne doit certes pas être sous-estimée au niveau local. Ainsi, l'équilibre nécessaire entre géants de l'industrie et PME doit être préservé, tandis qu'au niveau local se pose le problème de la cohabitation harmonieuse entre les entreprises et l'habitat. Le statut des indépendants et la lutte contre surendettement sont deux autres thèmes au centre des préoccupations des autorités fédérales et locales.

Cette énumération de thèmes, à la fois longue et pourtant tellement sommaire, démontre la nécessaire interaction entre les différents niveaux de pouvoirs. Une concertation permanente permettra sans aucun doute une meilleure prise en compte des difficultés rencontrées par les autorités locales. Voilà un défi de plus pour nos nouveaux représentants dans les instances fédérales.

Du nouveau au contrôle technique

Une série de nouvelles règles sont entrées en vigueur au contrôle technique depuis le 1er mai. D'autres ne seront d'application qu'à partir du 1er janvier 2004. Ces mesures visent surtout les voitures et sont essentiellement destinées à renforcer la sécurité routière. Voici de quoi il s'agit.

Le pare-brise

Aucun film autocollant ou enduit qui ne serait pas d'origine ne peut être apposé sur le pare-brise de votre véhicule. Les bandes pare-soleil sont admises pour autant que les dimensions de ces bandes ne dépassent pas

celles d'un pare-soleil d'origine.

Les vitres latérales avant

De même, aucun film autocollant ou enduit qui ne serait pas d'origine ne peut être apposé sur les vitres latérales avant. Des films ou peintures peuvent être acceptés moyennant une attestation originale antérieure au 1er mai 2003 certifiant que la transmission lumineuse est égale ou supérieure à 70%, tests de l'Institut National du Verre (Charleroi) à l'appui.

La lunette arrière

Ici c'est autorisé. Les films autocollants ou enduits non d'origine peuvent être apposés sur la lunette arrière, pour autant que le véhicule soit équipé d'un rétroviseur extérieur côté passager.

Le troisième feu stop

Toutes les voitures mises en service depuis 1998 sont obligatoirement équipées de trois feux stop. Pour les véhicules d'avant 1998, le troisième feu stop monté d'origine est accepté sans problème. Mais celui qui a été placé par après doit

être approuvé «conformément au Règlement 7 de la ECE» et porter un marquage «S 3 ou E».

Les ceintures de sécurité

Tous les sièges (toutes les places) des voitures neuves vendues à partir du 31 mars 2003 doivent disposer de ceintures de sécurité à deux ou à trois points avec un mécanisme d'enroulement. Les sièges avant (des deux côtés pour les véhicules utilitaires), mis en service pour la première fois à partir du 31 mars 2003, doivent être équipés d'une ceinture de sécurité à trois points avec enrouleur automatique de la bande. Les autres sièges doivent être équipés d'une ceinture de sécurité à deux ou à trois points.

Les pneus

Les prescriptions suivantes seront d'application dès le 1er janvier 2004. Il sera désormais interdit de rouler avec des pneus de marques différentes sur un même essieu. Mais il y a plus. Chaque pneu de votre auto devra avoir un indice de charge et un indice de vitesse égal ou supérieur à celui prévu par le constructeur (renseignez-

vous chez votre revendeur ou chez votre garagiste). C'est déjà le cas actuellement, mais uniquement pour les deux pneus d'un même essieu.

Ce n'est pas fini. Les pneus montés sur un même essieu (avant ou arrière) devront avoir les mêmes caractéristiques symétriques. Ce qui implique qu'ils devront être de la même marque, avoir le même dessin de rainures principales et le même degré d'usure sur trois quarts de la bande de roulement. La loi impose également que les dimensions des pneus montés correspondent aux dimensions prévues par le constructeur, sauf dérogation du Ministère des Transports.

D'autres exigences, déjà anciennes, peuvent encore être rappelées: la profondeur minimale des rainures doit être de 1,6 mm, les deux pneus montés sur le même essieu doivent être de même structure (diagonale ou radiale), et si vos pneus avant sont à structure radiale, vos pneus arrière doivent également l'être. Vous savez ce qu'il vous reste à faire pour éviter le carton rouge.

EMPLOI

Le C.P.A.S. (Centre Public d'Aide Sociale) de Jette recrute...

pour sa Maison de repos (M.R.P.A./M.R.S.)

- des infirmiers(ères) gradué(e)s A1

- des infirmiers(ères) breveté(e)s A2

- des assistant(e)s en soins hospitaliers

Votre profil :

Vous êtes titulaire du diplôme d'infirmier(ère) gradué(e) ou breveté(e), ou d'assistant(e) en soins hospitaliers, vous êtes intéressé(e) par une approche de qualité des soins prodigués à la personne âgée, vous aimez l'organisation, vous avez le sens de l'initiative.

Langues :

Vous êtes détenteur(trice) du brevet délivré par le SELOR portant sur la connaissance de la deuxième langue, ou êtes disposé(e) à l'acquérir.

Nous vous offrons :

Un emploi à temps plein à durée indéterminée au sein d'une équipe dynamique, une ambiance agréable de travail dans une institution attentive à ses collaborateurs, un travail en équipe, la prise en compte de votre ancienneté, une formation permanente, les avantages du service public ainsi qu'une rémunération attractive.

Les candidatures sont à adresser à Madame J. WELSCH - Dirigeante du Département du personnel - rue de l'Eglise Saint-Pierre 47-49 - 1090 Bruxelles - 02/422.46.10

VOTRE SÉCURITÉ, C'EST NOTRE AFFAIRE

Police en pratique

Chaque mois, nous abordons, dans le cadre de cette rubrique "Police en pratique", un thème lié à vos relations avec les services de police. Des conseils vous sont prodigués, des informations vous sont transmises, afin de vous faciliter la vie et de mieux vous protéger. Vous serez ainsi au courant des dernières nouveautés au niveau légal ou en matière d'organisation des services de la zone de police Bruxelles-Ouest.

Etre policier, une nouvelle tendance ?

Cela se bouscule sur les bancs de l'école de police. La direction du recrutement et de la sélection des polices fédérale et zonale a confirmé les chiffres suivants : il y a eu 4.338 candidatures entre le 1er janvier et le 1er mai, soit une augmentation de 53 pc par rapport à l'année passée. Cela fait en moyenne 1.084 inscriptions par mois ! La réforme des polices semble avoir des effets positifs sur le recrutement. La hausse des salaires y est bien entendu pour quelque chose, mais aussi la stabilité de l'emploi, la formation continue et les différentes possibilités de carrière.

Que se passe-t-il lorsque l'on décide de s'engager dans la police ?

Tout d'abord, vous devrez satisfaire aux critères de base suivants :

- être de nationalité belge.
- être titulaire du diplôme requis selon la fonction demandée : pour le cadre de base, le certificat d'études ou assimilé, pour le cadre des officiers, un diplôme universitaire ou assimilé.

- avoir au moins 18 ans au début de la formation.

- avoir un comportement irréprochable (ce qui ne signifie pas que vous n'avez jamais eu une contravention !)

- être titulaire du permis de conduire de catégorie B en début de formation.

- correspondre à un profil médical strict qui prévoit entre autres que vous ayez une bonne vue, que vous soyez en bonne santé, que votre poids soit en rapport avec votre taille, que vous ayez une certaine endurance physique.

Ensuite, il y a une batterie d'épreuves. Chaque candidat doit successivement être déclaré apte aux tests suivants :

- une épreuve qui évalue les aptitudes cognitives nécessaires.

- un test de personnalité.

- un test d'aptitude physique et médicale.

- un entretien avec la commission de sélection.

Ces tests de sélection s'étendent

sur quatre jours, répartis sur une période de trois à six mois. Certaines épreuves se déroulent en groupe, d'autres individuellement. Vous devrez obligatoirement avoir atteint le seuil de réussite requis pour participer à l'épreuve suivante.

Si vous réussissez ces tests, vous serez invité(e) à commencer votre carrière dans la police par une formation de 12 mois (pour le cadre de base), pendant laquelle vous êtes payé(e)s 1.187 EUR/mois. Après l'école, il vous faudra encore prêter six mois comme stagiaire avant d'intégrer pour de bon les forces de police. Tous les candidats sont amenés à faire un choix, en fonction des places vacantes. Celles-ci étant plus nombreuses dans les zones locales, ce choix est logiquement effectué par la majorité des aspirants policiers. Si vous êtes intéressé(e), ne perdez plus de temps, il y a encore des places vacantes.

Renseignements : Police Fédérale - Direction du Recrutement et de la Sélection - Rue Fritz Toussaint, 47 - 0800/99.505 - www.jobpol.be

Nouveautés à la STIB

Primeur européenne pour la station de métro Belgica

A l'occasion du 55ème congrès de l'Union internationale des Transports en Commun, la STIB (Société de Transports Intercommunaux Bruxellois) a présenté différents projets novateurs. Dès le mois de septembre, les voyageurs pourront obtenir les heures de départ des bus et des métros par GSM ou par téléphone. Depuis deux ans, les usagers des bus et des métros peuvent déjà obtenir les temps d'attente exacts à chaque arrêt par le biais d'internet. Ces temps d'attente sont mis à jour toutes les vingt secondes. En 2004, les personnes qui prennent le tram pourront également être informées par GSM de l'heure d'arrivée de leur moyen de transport.

D'ici 2005, la STIB veut adapter tous les carrefours équipés de signaux lumineux sur les axes régionaux afin que le feu soit toujours vert pour les trams et les bus. La circulation des véhicules de la STIB en surface sera ainsi rendue plus fluide.

Des innovations technologiques sont aussi à l'étude en ce qui concerne les titres de transport. La STIB pense à une carte à puce rechargeable qui serait validée par un lecteur optique. Ce système qui est déjà en service dans 40 villes du monde accélère sensiblement la cadence des transports en commun.

Ceci dit, l'innovation la plus importante est l'attention que la STIB accorde aux usagers moins valides. Ainsi, l'installation d'un escalier roulant équipé d'une cage d'ascenseur est prévue dans la station de métro Belgica, située à la limite de notre commune. Il s'agit d'une primeur à l'échelle européenne. La STIB a conçu ce prototype avec la firme CNIM, spécialisée dans la fabrication d'escaliers roulants. Le système peut être monté sur un escalier roulant classique. Cette solution est moins coûteuse et plus rapide à installer qu'un ascenseur. La plupart des stations de métro ne permettent d'ailleurs pas l'aménagement d'un ascenseur. La société de transports envisage le montage de ces escaliers roulants dans une trentaine de stations de métro.

Ces innovations mises en oeuvre par la STIB s'inscrivent dans le cadre de la libéralisation du marché des transports en commun urbains, envisagée par la Commission européenne. Dans ce cas de figure, la situation que nous connaissons aujourd'hui à Bruxelles, où une seule société publique gère l'ensemble du réseau de bus, de trams et de métros, serait remise en cause. Afin de renforcer sa position, la STIB a donc entrepris d'améliorer la qualité de ses services. Les résultats se font d'ores et déjà sentir. Le ticket 'Jump' qui permet aux usagers d'emprunter indifféremment les véhicules des quatre sociétés de transports en commun présentes sur le territoire bruxellois a permis à la STIB de remporter le troisième prix dans la catégorie Intégration lors du congrès international.

Du code de la route au «code de la rue»

Un dernier arrêté royal a été publié au Moniteur belge ce 8 mai 2003 par l'ex-cabinet du Ministre de la Mobilité et des Transports Isabelle Durant. Le «Code de la rue» reprend une série de dispositions en faveur d'une utilisation plus conviviale de la voie publique.

La philosophie générale de ce nouveau code est de favoriser les usagers faibles et de rétablir un plus grand équilibre avec les automobilistes. Cette réforme du code de la route prendra effet au 1er janvier 2004. En voici les grandes lignes.

Dépassement des camions

Les camions (véhicules de plus de 7,5 tonnes) ne pourront plus dépasser en cas de pluie sur les autoroutes, routes pour automobiles et routes à 4 bandes de circulation minimum. Deux exceptions: ils pourront encore dépasser les tracteurs agricoles, mais aussi d'autres véhicules sur la bande de circulation réservée aux véhicules lents (dans certaines montées). Cette mesure a été prise pour limiter les risques d'accident lors des manoeuvres de dépassement des camions sur les autoroutes lorsque le sol est humide. Ces dépassements soulèvent souvent de dangereux nuages d'eau qui peuvent être aveuglants.

Installation du trottoir 'fictif'

Sur des chemins dépourvus de trottoir, les voitures devront laisser un écart d'un mètre en dépassant un piéton. Si cette distan-

ce ne peut être respectée, la voiture doit rouler au pas, et au besoin s'arrêter.

Responsabilité de l'usager fort

Une responsabilité de l'usager le plus fort envers l'usager le plus faible est établie. L'arrêté royal spécifie clairement que tout conducteur doit tenir compte des usagers plus vulnérables que lui, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées.

Interdiction de dépasser près d'un passage pour piétons

Jusqu'à présent, il était permis de dépasser un véhicule à l'approche d'un passage pour piétons, à condition que cette manoeuvre soit effectuée à vitesse réduite. Toutefois, de graves accidents s'étant produits ces derniers mois, il sera désormais interdit de dépasser à l'approche d'un passage pour piétons (toute manoeuvre de dépassement doit donc être terminée avant que le véhicule qui dépasse ne soit arrivé au passage).

Enfin des règles pour les rollers

Une nouvelle catégorie d'usagers est créée dans le code de la route: ceux qui utilisent les patins à roulettes (ou rollers) et les trottinettes. De nouvelles règles de comportement sont donc établies, et varient selon l'âge des usagers.

Si vous avez plus de 16 ans, vous devrez

utiliser les pistes cyclables. A défaut de pistes cyclables, en agglomération, vous pourrez emprunter le bord droit de la chaussée lorsque la vitesse est limitée à 30 km/h. Dans les zones 50 km/h, vous devrez emprunter le bord droit de la chaussée ou le trottoir ou encore l'accotement praticable. Hors agglomération, à défaut de piste cyclable, vous devrez circuler en priorité sur le trottoir ou sur l'accotement (à défaut, sur le bord droit de la route).

Si vous avez moins de 16 ans, vous devrez emprunter le trottoir ou l'accotement. A défaut de trottoir ou d'accotement, vous pourrez utiliser la piste cyclable. Si aucun de ces aménagements n'existe, l'usage de la trottinette ou des rollers est interdit, sauf dans les zones résidentielles, piétonnes ou réservées au jeu.

Vous savez donc ce qu'il vous reste à faire si vous recevez des rollers ou une trottinette pour vos étrennes.

A JETTE, SANS MA VOITURE

Du 16 au 22 septembre 2003 aura lieu la semaine de la mobilité, placée sous le signe de l'accessibilité aux personnes handicapées. A cette occasion, notre commune participera à l'opération "En ville, sans ma voiture" le dimanche 21 septembre. La circulation sera donc interdite ce jour-là sur l'ensemble du territoire jetteois, ainsi que dans les 19 communes bruxelloises.

Tous les détails concernant l'opération "A Jette, sans ma voiture" et la semaine de la mobilité vous seront communiqués dans les prochaines éditions du journal communal Jette-Info. Pour rappel, l'échevin de la Mobilité Jean-Louis Pirottin a lancé un appel aux Jetteois afin qu'ils participent à l'opération "En ville, sans ma voiture" et qu'ils remettent en cause leurs modes de déplacement lors de la semaine de la mobilité.

EN VILLE, SANS MA VOITURE
Occupez l'espace public !
Le dimanche
21 septembre 2003

Si vous avez un projet d'animation pour votre rue, parlez-en à vos voisins et contactez le conseiller en mobilité avant le 30 juin 2003.

SEMAINE DE LA MOBILITÉ 2003
Une idée ?

C'est le moment de la tester...
Du 16 au 22 septembre 2003

Si vous avez une idée pour améliorer la mobilité (circulation ou stationnement) dans votre rue ou votre quartier, n'hésitez pas à nous la communiquer avant le 30 juin 2003.

Pour tout renseignement ou suggestion : Philippe Caudron, conseiller en Mobilité de la commune de Jette - chaussée de Wemmel 102 à 1090 Jette - 02/421.42.09 - fax : 02/421.70.92 - e-mail : phcaudron@jette.irisnet.be

Petit trajet ? La ceinture, c'est sûr

D'un point de vue scientifique, c'est clair. L'utilité de la ceinture n'est plus à démontrer. C'est effectivement un des moyens les plus simples et les moins chers pour réduire les conséquences d'un accident et faire baisser le nombre de victimes de la route. La ceinture de sécurité reste le système qui a sauvé le plus de vies dans l'histoire de la circulation routière, et ça ne date pas d'hier.

Pourtant, beaucoup d'entre nous omettent régulièrement de s'attacher en voiture, particulièrement pour de petits trajets. En réalité, une grande majorité de la population sait très bien qu'il est obligatoire de boucler sa ceinture, tant à l'avant qu'à l'arrière. Mais le réflexe ne semble pas être présent. On oublie. Dans certains cas, cette nonchalance peut avoir des conséquences graves sur d'autres personnes. Combien d'enfants ne voit-on pas se déplacer librement sur la banquette arrière, ou dormir paisiblement dans les bras de leur mère installée à l'avant...

Bref, le port de la ceinture n'est toujours pas un réflexe. Pour tenter de remédier à cette situation, l'I.B.S.R. (Institut Belge pour la Sécurité Routière) organise, du 2 au 29 juin 2003, une nouvelle campagne de sensibilisation au port de la ceinture, en collaboration avec les assurances 'P&V'. L'objectif est clair : accroître le nombre de personnes qui s'attachent, tant à l'avant qu'à l'arrière, et particulièrement lors de courts trajets. Il faut effectivement savoir qu'en moyenne, une personne sur deux ne boucle pas sa ceinture lorsqu'il s'agit d'un petit déplacement. Pourtant, tout le monde est convaincu de l'utilité du port de la ceinture. Les changements de comportement semblent difficiles à obtenir.

Alors une fois de plus, et parce qu'on ne le répètera jamais assez : boucler sa ceinture, ça ne prend pas de temps, ça ne fait pas mal et ça ne coûte rien...mais ça peut sauver des vies. Il n'y a donc aucune raison valable pour que le port de la ceinture ne devienne pas une habitude, comme celle de mettre la clé de contact.



Une nouvelle façade ? N'oubliez pas le permis

Au cours de la vie d'une habitation, il peut arriver que le propriétaire veuille en modifier la devanture ou en transformer la façade. Rénover pour une meilleure présentation, rafraîchir ou reconstruire pour réparer une partie endommagée, tous ces travaux nécessitent au préalable une autorisation de la commune, délivrée sous la forme d'un permis d'urbanisme. C'est une décision administrative qui vous permet officiellement de réaliser certaines constructions ou certains aménagements sur un immeuble. Sans cette autorisation, les travaux ne peuvent débuter.

Immeuble situé avenue de Laeken, à l'angle de la chaussée de Jette, a récemment fait l'objet d'un permis d'urbanisme, autorisant ainsi son propriétaire à effectuer le recouvrement de la façade de l'immeuble.

Vous aviez peut-être remarqué que les travaux de recouvrement d'une façade par des plaquettes avaient été interrompus, durant plusieurs mois dans une autre artère jettoise. Le service communal de l'Urbanisme avait effectivement donné l'ordre d'interrompre les travaux de rénovation. Ceux-ci avaient été entamés sans aucune autorisation.

La législation en vigueur dans la Région de Bruxelles-Capitale prévoit la modification de l'aspect d'une construction ou l'emploi d'autres matériaux que ceux prévus initialement nécessite au préalable l'obtention d'un permis d'urbanisme.

Même si vous estimez que la façade enduite de l'immeuble est sans intérêt, vieille ou démodée, et que, comme propriétaire, vous considérez la pose de plaquettes comme la solution idéale et surtout la plus rationnelle, vous ne pouvez négliger le fait que cette façade est un élément de la rue et de son quartier. Dans le premier cas que nous évoquons ci-dessus, la situation de l'immeuble, à l'angle de deux avenues, lui confère une visibilité importante dans les larges perspectives de l'endroit. Sa présentation est similaire aux autres façades du

quartier, faites de jeux de briques variées.

Ce cas a été analysé en profondeur par les membres de la commission de concertation. Ceux-ci regrettaient que la réparation de l'enduit de la façade n'ait pas été envisagée.

Après modification de la demande, le permis d'urbanisme a finalement été avisé favorablement, à la condition de prévoir, d'une part, une teinte de brique similaire à celle des bâtiments environnants et, d'autre part, un jeu de briques de teintes différentes pour mieux épouser les coloris des façades avoisinantes. Il faudra également réduire la saillie des briques (limiter les sur-épaisseurs) et maintenir le relief existant (chaînage, encadrement de fenêtre, obturation des trous de boulin,...)

Certains se sont indignés de ces strictes conditions, mais les services de l'Urbanisme communal et régional, ainsi que le service des Monuments et des Sites ont pour objectif d'arrêter la dégradation du patrimoine de notre ville qui n'est pas uniquement constitué des bâtiments classés. Une attention toute particulière doit être apportée à la sauvegarde du petit patrimoine qui compte 1001 détails.

Peu de propriétaires sont conscients de l'intérêt de ce petit patrimoine. Récemment, une personne s'est laissée convaincre par un entrepreneur qu'aucun permis n'était nécessaire pour procéder à des travaux de recouvrement de façade. Dès le premier jour des travaux, le service de l'Urbanisme de la commune a voulu les interrompre, mais l'entrepreneur les a poursuivis envers et contre tout. Un procès-verbal d'infraction a finalement été dressé et transmis au parquet. Le fonctionnaire délégué de l'aménagement du territoire et du logement a confirmé le mode de réparation demandé par la commune, à savoir la remise en état des lieux. Après avoir payé les travaux, le propriétaire se verra donc condamné à faire procéder au retrait des plaquettes et à la réparation de l'enduit de sa façade.

De tels procès-verbaux d'infraction peuvent également être dressés dans le cas d'un remplacement de châssis en bois ou de châssis métalliques par des châssis en pvc ou en aluminium de dimensions ou de profil différents. Le remplacement d'une porte cochère ou d'une porte d'entrée en bois par une porte métallique ou en pvc diffèrent complètement de la porte d'origine doit également faire l'objet d'une demande.

La stricte réglementation de notre Région a pour but d'éviter l'uniformisation et la banalisation des façades en maintenant tous ces petits détails qui concourent à l'embellissement d'un bâtiment. L'utilisation de matériaux contemporains inappropriés risque souvent de porter atteinte à la décoration originelle : ferronneries (grille, balcon), menuiserie (châssis, bow-window), corniches en bois, lucarnes et oeils-de-boeuf, peintures, bas reliefs, décors en stucs et céramiques, moulures, lanternes, boîtes à lettres, sonnettes, mosaïques, etc...

Dans tous les cas l'entretien du patrimoine existant est préférable au remplacement. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le service de l'Urbanisme qui pourra vous fournir les renseignements en matière de législation. Informez-vous avant de faire entreprendre des travaux, même s'ils vous semblent de très minime importance.

Renseignements :

Service de l'Urbanisme - Rue H. Werrie, 18-20 - 1090 Bruxelles - tél. 02.423.13.92 - du lundi au vendredi de 8h30 à 14h.

Le Centre Urbain asbl - Halles Saint-Géry - place Saint-Géry 1 - 1000 Bruxelles - Tél. 02.512.86.19 - e-mail: centre.urbain@skynet.be - du mardi au vendredi de 10h à 18h, le samedi de 14h à 17h.

Info CHANTIERS

RUE DE MORANVILLE

L'I.B.D.E. (Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau) procède au remplacement de la conduite-mère située en voirie par une nouvelle conduite en trottoir. La société SIBELGA exécute également des travaux de remplacement de conduites 'basse pression' et est responsable de la coordination technique du chantier. Celui-ci devrait se terminer pour la mi-juin. Les riverains concernés seront informés de toute interruption prévisible de distribution d'eau. Dans le cadre de ces travaux, des agents de l'intercommunale bruxelloise devront avoir accès à chaque habitation pour en modifier le raccordement. Un responsable prendra contact avec les riverains afin de fixer un rendez-vous.

La commune entamera en septembre la rénovation des bordures et des trottoirs.

Pour tout renseignement ou question relative à votre alimentation d'eau : 02/558.31.00 - fax : 02/558.31.39

RUE LONGTIN (ENTRE L'AVENUE C. DE WIART ET LA RUE DE MORANVILLE)

La commune procédera au renouvellement des trottoirs puis au réasphaltage de la voirie. Les travaux commenceront au début du mois de juin et s'achèveront en août après le congé du bâtiment.

RUE VANDENSCHRIECK, RUE VAN BORTONNE, RUE VAN HUYNEGEM

L'I.B.D.E. et SIBELGA procèdent au renouvellement de leurs installations rue Vandenschriek. La commune effectuera ensuite les travaux de réfection des trottoirs dans trois artères. Les travaux devraient commencer par la rue H. Van Bortonne au début du mois de juin pour se terminer en juillet, avant les congés du bâtiment. La rénovation des trottoirs de la rue Van Huyneghem débutera le 4 août. Le renouvellement de la voirie et des trottoirs rue Vandenschriek se fera en septembre afin de ne pas gêner le marché annuel.

RUE FERDINAND LENOIR

L'I.B.D.E. effectue des travaux de raccordement. Ce chantier devrait se poursuivre jusqu'à la mi-juin. La commune effectuera à partir de la seconde moitié du mois d'août le renouvellement des trottoirs. Ces travaux, d'une durée de 25 jours ouvrables, devraient s'achever fin septembre. Toutes les dispositions seront également prises afin de ne pas troubler le marché annuel.

Economies d'énergie et déductions fiscales

Depuis le 1er janvier 2003, le propriétaire d'une habitation privée pourra bénéficier d'un avantage fiscal s'il fait exécuter des travaux de nature à diminuer sa consommation d'énergie. Cette mesure, réservée aux propriétaires, s'applique à tous les logements, qu'ils soient occupés par le propriétaire ou par un locataire.

Selon le type de travaux, la réduction d'impôts variera de 15 à 40 % du montant de la facture, avec un maximum de 600 EUR (500 EUR avant indexation) par année et par habitation. Ainsi, vous obtiendrez 15 % de réduction d'impôts pour le remplace-

ment d'une ancienne chaudière, l'installation d'un système de chauffage de l'eau par énergie solaire ou le placement de panneaux photovoltaïques. Cette réduction atteindra 40 % du coût des travaux pour le placement de double vitrage, de vannes thermostatiques ou d'un thermostat d'ambiance, pour l'isolation du toit ou encore pour l'exécution d'un audit énergétique de l'habitation. Cette réduction sera appliquée pour la première fois sur l'exercice d'imposition 2004 (revenus de l'année 2003). Notons que les travaux doivent être confiés à un entrepreneur enregistré.

Pour obtenir cette déduction fiscale, le propriétaire doit joindre à sa déclaration d'impôts l'original des factures ou une copie certifiée conforme par l'entrepreneur, ainsi que les preuves de paiement des montants correspondants.

Pour tout renseignement : Administration de l'Énergie - North Gate III - bd du Roi Albert II 16 à 1000 Bruxelles - tél. 02/206.42.97 - <http://mineco.fgov.be/energy>

Les emballages ? Ça ne m'emballa pas...

Chaque Bruxellois produit en moyenne 360 kg de déchets ménagers par an, dont 25 à 30 % sont des emballages.

A quoi servent les emballages ?

La fonction essentielle de l'emballage est la protection d'un produit au cours de son cycle de vie (durant le transport, pendant le stockage dans le magasin et chez nous à la maison). Il doit aussi donner les informations nécessaires concernant le mode d'emploi et de conservation d'un produit. Mais l'emballage sert aussi à nous séduire, nous appâter, nous conquérir, dès que nous franchissons le seuil du magasin. C'est ce que l'on appelle le marketing de vente.

Une durée de vie très courte

Les emballages font partie intégrante de notre quotidien. Mais que deviennent-ils une fois vidés de leur contenu? Rien d'autre que des déchets ! L'apparition des emballages en plastique PVC (polychlorure de vinyle) dans les années 70 a inauguré la voie du "One Way" (jetable après un seul usage). C'est le cas de la majorité des emballages actuels. On connaît le résultat : les emballages représentent aujourd'hui une grande partie du volume de nos poubelles.

Quels sont les problèmes liés aux emballages ?

Les déchets d'emballage posent de plus en plus de problèmes écologiques et économiques. Par paresse ou par manque de volonté, bon nombre de personnes ne prennent pas la peine de trier leurs emballages qui aboutissent dès lors à l'incinérateur ou dans une décharge. Cortège de pollutions et gaspillage de ressources... En fin de compte, c'est la nature qui paie les pots cassés. La participation de tous au tri de déchets est donc essentielle. Si le recyclage permet de

diminuer les quantités de déchets et d'économiser des ressources naturelles, il faut cependant noter que le processus coûte de plus en plus cher.

Quel est notre rôle de consommateur ?

Réfléchir avant d'agir. Au moment d'effectuer des achats, gardons un esprit critique vis-à-vis de la publicité. Ne nous laissons pas séduire par les emballages les plus attrayants. Etablissons une liste de courses avant de nous rendre au magasin. Cela nous permettra de moins nous laisser tenter par des achats imprévus.

Quelques conseils pour bien démarrer

Voici quelques conseils qui vous aideront à réduire la quantité de déchets d'emballages que vous produisez. Essayez de compléter vous-même cette liste de bonnes intentions.

- Prévoyez un panier, un sac réutilisable ou un filet pour faire les courses. Savez-vous que les sacs de sortie de caisse représentent 1 % de la poubelle ménagère, soit 3 kg par habitant et par an ou 3.300 tonnes par an au total?

- Préférez les produits vendus en vrac ou à la découpe (fruits, légumes, viandes, fromages). Un petit morceau de fromage sur une grande barquette en frigolite recouverte d'un film en plastique, c'est un mauvais choix pour trois raisons : plus d'argent, plus de place, plus de déchets.

- Choisissez des emballages réutilisables ou consignés. Les bouteilles en plastique viendront grossir très vite votre poubelle, alors que les bouteilles consignées en verre reviendront à nouveau sur la table.

- Évitez les produits avec un excès d'em-

ballage. Ainsi, les biscuits emballés dans une barquette, un film en plastique et une boîte en carton sont à proscrire.

- Choisissez des produits concentrés (produits d'entretien, lessives,...). Laissez-vous convaincre. Ils sont aussi efficaces et nécessitent moins d'emballages.

- Évitez à tout prix les mini-portions. Les grands conditionnements sont moins chers et moins polluants. Six petits yaourts demandent plus d'emballages qu'un seul grand pot de quantité équivalente.

En fin de compte ...

... nous payons une somme non négligeable pour les emballages sans nous en

rendre compte. Leur coût est en effet compris dans le prix d'achat du produit.

On considère que les emballages coûtent aux consommateurs 248 EUR par an et par personne, soit 922 EUR pour une famille de 4 personnes.

Il faut bien se rendre compte que lorsque la quantité d'emballages diminue, c'est tout bénéfique pour l'environnement... et pour notre portefeuille.

Alors, c'est à vous de jouer !

Votre éco-conseillère

Les coulisses du métier de jardinier



Cette année, les journées portes ouvertes sur l'environnement, organisées à Jette les 10 et 11 mai derniers, étaient centrées sur "Le métier de jardinier". Quelque 500 personnes ont profité de cette occasion qui leur était donnée de découvrir les serres communales et les parcelles cultivées par l'Oeuvre Royale du Coin de Terre. Cet événement était organisé par le service des Plantations, à l'initiative de l'échevin de l'Environnement Bernard Lacroix.

Les visiteurs étaient accueillis par deux immenses jardiniers de paille, témoins du savoir-faire et du dynamisme des jardiniers communaux qui accordent toujours une attention particulière à la décoration de la

salle et des abords du site. Une fois de plus, ils avaient réalisé avec soin une composition des plus originales, en rapport avec le thème de ces journées portes ouvertes. Pour illustrer "Le métier de jardinier", une exposition était consacrée aux outils du jardinier à travers les âges. En outre, les jardiniers communaux étaient à la disposition des visiteurs pour répondre à toutes les questions sur leur travail et sur l'entretien du jardin ou du potager.

"Nous avons eu moins de visiteurs que les années précédentes", précise Bernard Lacroix. "Cela s'explique surtout par le fait que la Ferme pour Enfants qui attire habituellement de nombreuses familles ne participait pas à l'événement cette année. Ceci dit, nous avons eu un public de gens très intéressés. Notre maître-composteur a ainsi du répondre à beaucoup de questions sur les techniques de compostage."

A noter que le spectacle coloré des milliers de fleurs annuelles cultivées dans les serres a charmé le public. Ces fleurs sont maintenant plantées dans les parcs, les petits espaces verts et les ronds-points de notre commune. Un régal pour les yeux...

Comment se débarrasser de déchets encombrants ?

Des **campagnes d'enlèvement d'objets encombrants à domicile** sont organisées à Jette quatre fois par an, en collaboration avec Bruxelles-Propreté. Attention ! Les objets encombrants ne peuvent être déposés sur le trottoir avant le passage du camion. Une personne doit donc être présente le jour de la collecte. La prochaine campagne d'enlèvement à domicile aura lieu du 20 au 24 octobre 2003. Vous pourrez vous inscrire pour cette campagne au moyen du bulletin d'inscription qui sera publié dans le numéro de septembre du Jette-Info.

Les habitants de la Région peuvent de débarrasser gratuitement de 2 m³ d'objets encombrants tous les six mois. Ils doivent payer 16 EUR par mètre-cube supplémentaire. Si vous souhaitez que Bruxelles-Propreté vienne enlever vos objets encombrants à domicile, il vous suffit de téléphoner au numéro gratuit 0800/981.81. A noter que l'enlèvement des objets encombrants le dimanche après-midi est supprimé par la Région pendant le printemps et l'été pour permettre la collecte des sacs verts pour déchets de jardin.

Vous pouvez également vous rendre à la **déchetterie régionale** avec vos objets encombrants (appareils électro-ménagers, meubles,...). Pour les particuliers, ce service est gratuit. Le dépôt de matériel de construction (châssis, éviers, volets, marbres, poutres,...) est possible, contre paiement, pour les particuliers, les commerçants, les artisans et les petites entreprises. La déchetterie régionale est située rue du Rupel à 1000 Bruxelles. Elle est accessible du mardi au samedi de 9h à 15h45.

Pour rappel, le placement de conteneurs tous les deux mois en différents endroits du territoire jettois a été supprimé.

Les branches (d'un diamètre de 7 cm maximum), les **déchets verts et petits déchets chimiques** peuvent être déposés au service des Plantations (serres communales - avenue du Laerbeek 120) les mardi et jeudi de 9 à 12h et le samedi de 9 à 14h.

Les déchets verts sont collectés **en porte à porte** tous les dimanches à partir de 14h. Vous devez utiliser à cette fin les sacs verts spéciaux en vente dans le commerce. Vous pouvez vous débarrasser ainsi de l'herbe, des déchets d'élagage, des feuilles et des branches de moins de 2 m de long et 20 cm de diamètre. Les grandes branches et les souches d'arbres ne sont pas acceptées.

7 et 8 juin : week-end découverte des jardins

Le temps d'un week-end, partez à la découverte des jardins des maître-composteurs bruxellois, parfois étonnants, toujours inattendus. Dans une ambiance conviviale et familiale, ils vous feront découvrir "Le compost sous toutes ses formes". Le compostage est une méthode qui permet de réduire de plus d'un tiers le poids de la poubelle en recyclant soi-même les déchets de cuisine et de jardin.

Les 7 et 8 juin, plus d'une vingtaine de jardins bruxellois seront exceptionnellement ouverts. La liste des maîtres-composteurs participants est disponible auprès du service Info-Environnement de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) - tél. 02/775.75.75 ou www.ibgebim.be.

Découverte des jardins à Jette

Des maîtres-composteurs jettois participeront à ce week-end "Le compost sous toutes ses formes", organisé par l'IBGE. N'hésitez pas à leur rendre une petite visite les 7 et 8 juin.

Les 7 et 8 juin de 14 à 16h : Guillaume Michiels (FR) - rue Bonaventure (parcelle du Coin de Terre, face à l'aire de jeux à l'entrée du bois de Dielegem)

Le 8 juin de 10 à 17h : Jacques Scailquin (FR) et Fred Timmerman (NL/FR/ANG) - chemin des Moutons (parcelles nos 452 à 544 du Coin de Terre, le long du bois du Laerbeek)

Fin des études secondaires ? Suivez le guide...

Pour de nombreux jeunes Jettois, la date du 30 juin 2003 sera un tournant décisif. La fin des études secondaires signifie bien souvent l'engagement dans un carrefour aux multiples possibilités. Si certains d'entre eux sont bien renseignés et déterminés pour la suite, ce n'est malheureusement pas le cas de tout le monde. L'Agence Locale pour l'Emploi de Jette (ALE) peut leur donner quelques pistes pour les démarches en matière de formation et d'emploi. Alors, suivez le guide...

Vous avez décidé d'entamer des études supérieures mais vous n'avez pas encore fait votre choix?

Il existe à Bruxelles des organismes d'information sur les études et les professions. Vous pourrez y obtenir de la documentation ou des



L'ALE, votre alliée

ALE de Jette :
rue Vandenschriek 77 à 1090 Jette
tél. 02/423.19.10/11/12/13
fax: 02/423.19.15
bureaux ouverts du lundi au jeudi
de 8h30 à 11h45.
Président: Werner Daem

conseils pour vous aider à vous orienter.

SIEP asbl : Service d'Information sur les Etudes et les Professions – av. de la Couronne 224 à 1050 Bruxelles – tél. 02/640.08.32 – site internet : www.siep.be

CEDIEP : Centre d'Edition, de Documentation et d'Information sur les Etudes et les Professions – rue Philippe Baucaq 18 à 1040 Bruxelles – tél. 02/649.14.18 – site internet : www.cediep.be

Vous désirez trouver un emploi?

Première chose à faire : vous rendre à l'Orbem et vous inscrire comme demandeur d'emploi. Vous entamez ainsi votre "stage d'attente". Pendant cette période, vous ne percevrez pas d'allocations, mais vous pourrez travailler ou suivre une formation professionnelle (notamment avec Bruxelles Formation). La durée du stage d'attente varie en fonction de votre âge au moment de votre inscription comme demandeur d'emploi. Attention ! Les jobs d'étudiant pour lesquels l'ONSS ne perçoit pas de cotisations sociales prolongent la durée du stage d'attente.

A la fin du stage d'attente, vous devez vous inscrire auprès d'un organisme de paiement (un syndicat ou la CAPAC). Ensuite, vous vous présentez à l'Orbem pour confirmer votre inscription comme demandeur d'emploi. Vous vous inscrivez sur les listes de pointage communal. Les dates de pointage sont fixées au 3 et au 26 de chaque mois. C'est à

ce moment-là que vous commencerez à percevoir des allocations d'attente qui sont calculées en fonction de votre âge et de votre situation familiale.

En passant régulièrement à l'Orbem pour consulter les annonces d'offres d'emploi, vous augmenterez vos chances de décrocher rapidement votre premier contrat.

Vous n'avez pas obtenu votre diplôme de secondaires supérieures mais vous êtes intéressé par une formation individuelle en entreprise?

Si vous êtes en stage d'attente, le plan Activa Jeunes-Formation vous concerne probablement. Pour en connaître les conditions et les avantages, vous pouvez vous renseigner auprès de l'ONEM (service Info - tél. 02/542.16.18/19/20) ou auprès de l'ALE.

L'ALE joue un rôle important dans le domaine du chômage et de la recherche d'emploi. Vous n'y obtiendrez peut-être pas de réponse à toutes vos questions ; en revanche, le personnel de l'ALE pourra vous aiguiller vers les organismes compétents. Quoi qu'il en soit, n'hésitez pas à appeler l'ALE si vous désirez un renseignement.

Coordonnées des principaux organismes

ONEM – bureau du chômage de Bruxelles – chaussée de Charleroi 60 à 1060 Bruxelles – tél. 02/542.16.11 – site internet : www.onem.be

ORBEM – boulevard Anspach 65 à 1000 Bruxelles – tél. 02/505.14.11 – site internet : www.orbem.be

Bruxelles/Carrefour Formation – rue des Chartreux 70A à 1000 Bruxelles – tél. 02/502.38.74 – site internet : www.bruxellesformation.be

Organismes de paiement:

CAPAC – rue des Plantes 69 à 1210 Bruxelles – tél. 02/209.13.13

CGSLB – boulevard Baudouin 11 à 1000 Bruxelles – tél. 02/206.67.11

CSC (antenne de Ganshoren) – avenue des Gloires Nationales 84 à 1083 Ganshoren – tél. 02/411.30.20

FGTB (permanence 300) – avenue F. Lecharlier 157 à 1090 Jette – tél. 02/428.19.30

Accueillir de jeunes enfants ? Un métier passionnant...

Bon nombre de jeunes parents se heurtent à un manque de place en milieu d'accueil pour leurs petits enfants de 0 à 3 ans. Et pourtant, la recherche d'une solution com-

L'administration communale de Jette recherche

**pour son service d'accueillant(e)s
d'enfants à domicile**

**des nanous ou papous d'accueil,
disponibles et affectueux(es),
âgés de 21 à 65 ans,**

**susceptibles d'accueillir chez eux
trois enfants de 2 mois à 3 ans, du
lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.**

Un accompagnement des ces personnes est assuré par le personnel médico-social de la crèche communale Reine Fabiola. Une indemnité de 14,87 EUR par enfant est allouée à l'accueillant(e) pour une journée complète et 8,92 EUR pour une journée incomplète.

Les candidatures sont à adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Bourgmestre Hervé Doyen - administration communale de Jette - rue Henri Werrie 18-20 à 1090 Jette.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Chantal De Bondt - tél. 02/427.58.77.

mence bien avant la naissance. Parmi les possibilités qui s'offrent aux Jettois, citons la crèche communale, les gardiennes encadrées, les maisons d'enfants et les gardiennes privées. Au total, quelque 375 places sont disponibles dans notre commune, soit à peine 40 % de la demande. Le nombre de places disponibles pourrait être augmenté grâce au recrutement d'accueillant(e)s supplémentaires au niveau de la crèche communale. Les gardiennes encadrées sont actuellement au nombre de quatre. Or, dix places sont prévues. Aussi, à l'initiative de l'échevin de la Petite Enfance Benoît Gosselin, la crèche lance-t-elle un appel aux candidat(e)s. Il est bon de souligner que les accueillant(e)s d'enfants disposent depuis peu d'un statut social et bénéficient dès lors d'une protection sociale propre. En outre, la commune octroie aux candidat(e)s une aide à l'installation. Cette aide est proposée sous la forme d'une intervention dans l'achat du matériel de puériculture, de la trousse de secours, des jouets, des jeux éducatifs, ... Des formations sont également proposées aux accueillant(e)s d'enfants.

Centre de Planning Familial : un médecin à l'écoute

La consultation médicale, centrée sur les problèmes liés à la vie affective et sexuelle, constitue un axe essentiel du travail réalisé au Centre de Planning familial de Jette. Le médecin du Centre offre une écoute, des informations et un suivi en matière de contraception, de test de grossesse, de maladies sexuellement transmissibles, de dépistage SIDA, ainsi que de difficultés sexuelles au moment de la puberté ou de la ménopause.

La spécificité de cette consultation se décline en quatre points : la permanence, la confidentialité, l'accueil et le tarif.

La consultation s'organise sous forme de permanences. Le médecin est présent au Centre à certaines heures, plusieurs fois par semaine. L'entretien peut donc avoir lieu sans rendez-vous préalable.

Bien entendu, la confidentialité de la demande et le secret médical sont scrupuleusement respectés, comme dans toute consultation médicale.

Un accueil personnalisé est prévu. Il s'agit donc d'un temps pour se mettre à l'aise, pour discuter et s'informer sur tout ce qui

touche à la sexualité et à la vie affective.

Le prix des consultations est fixé à 6 EUR (7 EUR le samedi). Afin de pouvoir bénéficier du tiers payant, il est nécessaire d'apporter deux vignettes de mutuelle.

D'autre part, si des difficultés affectives ou relationnelles s'ajoutent à la demande médicale, le médecin pourra orienter son(s) patient(e) vers un autre membre de l'équipe (assistante sociale, conseillère conjugale, psychologue, juriste, ...). Cette approche pluridisciplinaire permet de ne pas se limiter au problème médical seul, mais d'ouvrir un espace de parole plus large aux personnes qui le souhaitent.

Centre de Planning familial de Jette

Rue A. Vandenschriek 77A

Tél. 02/426.06.27

Nouvel horaire des consultations médicales (à partir du 1er juin 2003) : le lundi de 12h30 à 13h15, le mercredi de 14h à 17h30, le jeudi de 12h30 à 13h15 et le samedi de 9h30 à 10h30

CPAS

Cherchons vêtements, chaussures, jouets...

La Boutique de Vêtements du CPAS de Jette ouvrira prochainement ses portes à la Clouterie (rue de l'Eglise-Saint-Pierre 47). La cellule Cohabitation / Intégration du CPAS veut ainsi aider les usagers en difficulté. Si vous avez des vêtements, des chaussures (pour hommes, femmes, enfants, bébés) ou encore des jouets en bon état, n'hésitez pas à en faire don au CPAS. Vous donnerez ainsi une seconde vie à des vêtements ou des objets dont vous n'avez plus d'usage, tout en soutenant cette initiative destinée aux plus démunis.

Pour tout renseignement et pour un don : cellule Cohabitation / Intégration du CPAS - Nathalie Devos (tél. 02/422.46.91) ou Goarina Egian (tél. 422.46.72)

Les écoles Jacques Brel et Vande Borne ont fait peau neuve

Le vendredi 9 mai 2003 avait lieu l'inauguration des bâtiments rénovés des écoles Jacques Brel et Vande Borne, en présence du bourgmestre Hervé Doyen, des échevins Daem, Paternotte et Liefferinckx. Un enseignement de qualité est l'une des priorités de l'administration communale de Jette. La rénovation en profondeur de ces deux bâtiments scolaires s'inscrit dans ce contexte. L'enseignement de qualité ne repose pas uniquement sur des enseignants compétents, mais aussi sur un milieu scolaire adapté qui favorise la motivation et l'épanouissement des élèves.

Les travaux de rénovation, réalisés à l'initiative de l'Echevin des Propriétés communales André Liefferinckx, ont permis la transformation d'anciens bâtiments en locaux de classe modernes. Ces travaux, entamés fin janvier 2001, portaient sur la rénovation complète de l'école Jacques Brel (rue Essegheem 101) et de l'école néerlandophone Vande Borne (rue Dansette 30). Les peintures, les revêtements de sol, les sanitaires, les conduites, l'électricité,... ont été complètement remis à neuf. Une attention toute particulière a été accordée à la



sécurité des bâtiments. Cette rénovation en profondeur a duré deux ans et s'est déroulée par étapes successives. Les travaux ont été exécutés par bâtiment et par étage, de sorte que les élèves et les enseignants ont été perturbés le moins possible dans leurs activités quotidiennes à l'école.

L'école néerlandophone Vande

Borne accueille 150 élèves en maternelle et en primaire, tandis que les bâtiments rénovés de l'école Jacques Brel abritent quelque 250 élèves de l'enseignement primaire francophone. De plus, 500 personnes fréquentent les cours communaux de promotion sociale J.L. Thys qui sont organisés tous les soirs de semaine, sauf le vendredi. Ces travaux de grande envergure n'ont fait l'objet d'aucun subside. Les coûts, soit 802.000 EUR, ont donc été intégralement supportés par le budget communal.

CELA SE FÊTE!

Vous avez atteint l'âge magique de 100 ans ? Vous fêterez bientôt vos 50, 60, 65, 70 ans de mariage (ou plus) ? Si vous le souhaitez, l'administration communale vous aidera à donner plus d'éclat à cette belle fête. Il vous suffit d'en faire la demande six semaines avant la date de votre anniversaire ou de votre anniversaire de mariage à Lucien Vermeiren, officier de l'Etat civil (02/423.12.16), ou au service communal de l'Etat civil (rue Henri Werrie 18-20 à Jette - tél. 02/423.12.70).

Félicitations...

... aux époux Van Stichel - Roelandt. Ils ont fêté leurs noces d'or le 10 mai 2003.

... aux époux Bekaert - Vandervorst. Ils fêtent leurs noces d'or le 31 mai 2003.

... aux époux Van Herck - Justens. Ils fêtent leurs noces d'or le 31 mai 2003.

SOLIDARITÉ NORD-SUD

Israël - Palestine : croire à la paix ?

Du 28 au 30 avril derniers avait lieu à Jette une vaste opération de sensibilisation axée sur le conflit israélo-palestinien. Cette initiative, intitulée "Israël-Palestine : 3 jours pour mieux comprendre", a vu le jour au sein du groupe Solidarité Nord/Sud, avec le soutien de l'échevine Christine Gallez. L'objectif était avant tout de lancer le débat dans un esprit de dialogue et de tolérance. Les participants étaient notamment invités à réfléchir aux prolongements de ce conflit dans notre environnement immédiat et à la cohabitation parfois difficile entre les différentes communautés à Bruxelles.



palestinienne ouvrait un débat avec des représentants d'associations juives et palestiniennes favorables à une solution négociée de paix pour le Proche-Orient. Ce débat, auquel assistait un public de gens concernés par cette problématique, a mis en lumière la complexité du conflit, ainsi que la difficile tâche des partisans de l'ouverture et de la négociation.

La dernière étape de cette opération s'adressait à tous, petits et grands. Sous une pluie battante, ils étaient 40 environ dans le parc Garcet pour former une chaîne humaine autour des trois tilleuls qui symboliseront désormais la paix à Jette. La fête de la paix qui a clôturé ces trois jours pour mieux comprendre n'a pas remporté un grand succès auprès du public, preuve s'il en est que le conflit israélo-palestinien nous semble bien lointain. Cela n'empêche que les spectateurs ont vécu un moment très intense lorsque le groupe d'origine juive Krupnik et le groupe de musiciens "marxellois" Septa ont joué ensemble pour la paix.

Plusieurs activités étaient prévues au programme. Ainsi, jeunes et adultes étaient conviés à la projection du documentaire "Promises" dans lequel sept enfants juifs et palestiniens âgés de 9 à 13 ans donnent leur vision du conflit au Proche-Orient. Une quarantaine de personnes ont suivi cette projection et participé ensuite à un jeu de questions-réponses sur le thème "N'importons pas le conflit du Proche-Orient en Belgique". Le lendemain, Ewald Stals, prospecteur de Médecins Sans Frontières, a livré un témoignage interpellant sur la mission qu'il a effectuée à Jérusalem en avril 2002. Cette tranche de vie

Convaincus que la solidarité est une valeur à cultiver envers et contre tout, les organisateurs se disent prêts à proposer d'autres initiatives aux Jettois.

Une rencontre "Violence, enfance, adolescence"

Si vous êtes animateur, coordinateur pédagogique, consultant, chercheur, expert de terrain, éducateur, enseignant, formateur, médiateur, producteur d'outils pédagogiques, responsable politique...

Si vous êtes confronté(e) à des phénomènes grandissants de violence dans vos contacts avec les enfants et les adolescents...

Alors, la troisième rencontre "Violence, enfance, adolescence" est faite pour vous. Un programme pour se parler, comprendre, agir vous sera proposé.

Ces rencontres ont été lancées à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin. En 2001, 70 acteurs de terrain se sont réunis à Spa. En 2002, ils étaient 65 à La Marlagne. Cette année, la rencontre aura lieu à Namur.

Où et quand ? A l'auberge de jeunesse de Namur, du 25 août 2003 à 9h au 26 août 2003 à 16h30.

Prix : 65 EUR (repas et logement compris)

Inscriptions : asbl Humania - avenue Swartenbrouck 3 à 1090 Jette - tél./fax : 02/479.92.75 (avant le 30 juin 2003)

Les "cafés famille" en vacances

Le dernier "café famille" de la saison aura lieu ce mardi 10 juin. Si vous ne connaissez pas les "cafés famille" de l'asbl Humania, sachez qu'il s'agit d'échanges sur des sujets relatifs à la famille. Ils s'adressent aux adultes (seuls, en couple, issus de familles monoparentales ou recomposées, grands-parents,...). Après une interruption en juillet et août, les "cafés famille" reprendront leur cours normal le deuxième mardi du mois de 20 à 22 heures, dès le 9 septembre 2003.

"CAFÉS FAMILLE" DE L'ASBL HUMANIA

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 5 EUR

Renseignements : 02/479.92.75

A vélo dans la ville

Succès pour l'opération Dring Dring à Bruxelles

Depuis de nombreuses années, l'association Pro Velo incite les Bruxellois à enfourcher leur vélo pour se déplacer en ville. L'opération Dring Dring, qui s'adresse notamment aux écoles, aux administrations communales et aux entreprises, constitue l'événement le plus spectaculaire de cette campagne de sensibilisation. Du 11 au 15 mai dernier, cette grande fête du vélo a une nouvelle fois tenu toutes ses promesses. Ainsi, l'action "A vélo à l'école" organisée le 14 mai a rassemblé quelque 3.000 jeunes cyclistes. Ils étaient invités à parcourir une quinzaine de kilomètres par petits groupes dans la circulation. Par le biais de cette action, Pro Velo veut inciter les parents à laisser leurs enfants se rendre à vélo à l'école. Le nombre de jeunes cyclistes quotidiens augmente lentement mais sûrement, notamment grâce au ramassage scolaire à vélo organisé par certaines écoles.

Le personnel communal en compétition

Le samedi 14 juin 2003 aura lieu la 8ème édition de l'olympiade inter-communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Au total, ce ne sont pas moins de 1.000 sportifs issus de 16 administrations communales bruxelloises qui s'affronteront sur les terrains de sport d'Anderlecht, Auderghem, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre.

Pour la petite histoire, six communes de la Région avaient uni leurs efforts dès fin 1995 pour organiser la 1ère édition de cette manifestation sportive ouverte au personnel des administrations communales, des services de police, des CPAS et des écoles, ainsi qu'aux pensionnés. Le succès de l'olympiade repose sur trois facteurs essentiels : le bénévolat des agents communaux et des pensionnés qui participent à la mise sur pied de cet événement, le soutien des collèges des bourgmestres et échevins des communes participantes et enfin l'esprit de fair-play qui prévaut dans toutes les disciplines.

L'olympiade 2003 permettra aux sportifs des communes d'Anderlecht, Auderghem, Berchem, Bruxelles, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre de démontrer leur talent et leur esprit d'équipe. Dix disciplines sportives sont prévues au programme : le badminton, le bowling, le darts, le jogging, le mini-football, la natation, la pétanque, le tennis, le tennis de table et le volley.

Comme chaque année, la journée sera clôturée par la remise des prix, en présence des autorités régionales et communales. Les sportifs et leurs supporters se retrouveront autour d'un buffet froid, suivi d'une soirée dansante.

Pour tout renseignement sur l'olympiade inter-communes de la Région de Bruxelles-Capitale : M. Hemerijck - tél. 02/370.26.12 (aux heures de bureau)

C'est le cas de l'école jettoise Aurore qui a remporté cette année le Guidon d'Or décerné par Pro Velo à l'école qui a mis sur pied les meilleures activités pédagogiques centrées sur l'utilisation du vélo.

Les 750 élèves de la zone de police Bruxelles-Ouest qui ont participé à l'opération Dring Dring étaient accompagnés par douze inspecteurs de quartier à vélo. Il s'agissait de leur première sortie en rue. A plus long terme, l'objectif poursuivi par les responsables de la zone, à laquelle appartient Jette, est la création d'une brigade cycliste qui pourrait être chargée d'une série de missions sur le territoire des cinq communes. Cette initiative contribuera à augmenter le nombre de policiers en rue et à établir des contacts plus étroits avec la population.

Notre commune attache une grande importance à la mobilité et, plus particulièrement, à la promotion du vélo comme mode de déplacement. Parallèlement au travail accompli par le conseiller en mobilité, à la



police à vélo, au soutien accordé à l'opération Dring Dring et au ramassage scolaire à

vélo, des contresens cyclables ont été aménagés dans différentes rues. La balade à vélo organisée le 15 mai à l'occasion de la journée "A vélo au travail" a permis aux cyclistes de découvrir quelques-uns de ces contresens. Cette balade nous a permis de constater qu'il faut une bonne maîtrise du vélo et une certaine dose d'assurance pour se déplacer sur deux roues dans la circulation dense de la ville. Force est de constater que de nombreux citoyens renoncent à enfourcher leur vélo pour cette raison. Si tel est votre cas, sachez que Pro Velo organise des cours pratiques pour aider les cyclistes à se déplacer plus sûrement et plus facilement dans la circulation.

Pour tout renseignement sur :

- Pro Velo : tél. 02/502.73.55 - site internet www.provelo.org

- sur la mobilité à Jette : Philippe Caudron, conseiller en mobilité - tél. 02/421.42.09 - e-mail : phcaudron@jette.irisnet.be

Ça roule au parc de circulation !

Le 7 mai dernier avait lieu la réouverture officielle du parc de circulation, situé dans le cadre vert du domaine du Poelbos. Depuis 1964, des milliers d'enfants de 7 à 11 ans s'y sont familiarisés avec la sécurité routière. Juchés sur un vélo ou un go-cart, les élèves qui fréquentent les écoles primaires jettoises ont accès à ce circuit plus vrai que nature pour découvrir la symbolique des panneaux de circulation, la fonctionnalité des aménagements de terrain, la hiérarchie des injonctions ou la cohabitation de tous les modes de déplacement, sans oublier les pièges de la route.

Une rénovation en profondeur du parc de circulation s'imposait après plus de trente ans d'utilisation intensive. En 2000, le collège des bourgmestres et échevins a décidé de libérer une somme de 150.000 EUR pour restaurer l'ensemble du site. Parallèlement à la rénovation du bâtiment qui accueille les élèves, les allées et les trottoirs ont fait peu



neuve. A cela s'ajoutaient l'aménagement de deux ronds-points fleuris, le renouvellement des plantations et de l'éclairage, la consolidation des fondations et le remplacement de la couche d'asphalte.

Le parc de circulation rénové est à nouveau en service depuis avril 2002. La responsable, Magali Dubelloy, et Marcel Matthijs, un policier pensionné, y accueillent les classes pour une demi-journée. Durant les vacances de Pâques et d'été, les enfants de la plaine de

vacances Kids Holidays Jette s'y rendent également. Pendant l'hiver, le parc de circulation est fermé. Magali se rend alors en classe pour enseigner la sécurité routière aux élèves.

Au moment où le parc de circulation rouvrirait officiellement ses portes, l'échevin de la Prévention Benoît Gosselin a tenu à replacer cette approche pédagogique de la sécurité routière dans le cadre de la politique de prévention menée à Jette. Quant au bourgmestre Hervé Doyen, il a rappelé que l'éducation à la sécurité routière est une entreprise de longue haleine. L'enjeu est d'autant plus important qu'il y va de la sécurité des plus jeunes. Et notre bourgmestre de souligner combien l'exemple donné par les adultes en général, et les parents en particulier, est capital pour permettre aux enfants d'adopter un comportement adéquat sur la route.

SPORT

18ème cross des écoles pour les jeunes sportifs

Le 21 mai dernier, le parc de la Jeunesse était envahi par des centaines de jeunes coureurs. Ce 18ème cross des écoles jettoises s'inscrivait, comme les éditions précédentes, dans la politique menée dans notre commune pour promouvoir le sport parmi les jeunes. Des centaines d'élèves qui fréquentent les écoles primaires à Jette se sont affrontés dans ce magnifique cadre vert pour remporter la victoire dans leur catégorie. Ils provenaient des écoles Aurore, Jacques Brel, Van Asbroeck, Clarté, Vanhelmont, Saint-Michel, du Sacré-Coeur, Poelbos, Vande Borne, Sint-Pieterscollege et Heilig Hartschool. Les jeunes participants se sont battus pour l'honneur, mais tous savaient qu'il est plus important de participer que de gagner. Cette manifestation était organisée par le service communal des Sports, à l'initiative de l'échevin des Sports Benoît Gosselin et de l'asbl Sport à Jette, présidée par Eric Schuermans.



QUELLES ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS PENDANT LES GRANDES VACANCES ?

PLAINE DE VACANCES "KIDS HOLIDAYS JETTE"

Du 1er juillet au 22 août, les enfants âgés de 2,5 à 12 ans seront accueillis dans le cadre vert de la plaine de vacances du domaine du Poelbosch. Des activités adaptées à leur âge leur seront proposées. Ils fréquenteront notamment les parcs, les bois, les plaines de jeux, le parc de circulation, la piscine, le mini-golf et le complexe Sportopolis. Ils seront encadrés par une équipe de moniteurs expérimentés et dynamiques, dans le respect des normes définies par l'ONE. Un repas chaud et une collation sont prévus pour chaque enfant.

Du 1.7 au 22.8

Accueil à partir de 7h30 (départ du bus à partir de 8h) et jusqu'à 18h (retour du bus vers 16h45-17h) dans les différents points de ramassage

Prix : 5,5 EUR/jour (Jettois) - 9,5 EUR/jour (non-Jettois)

Info et inscriptions : service communal des Affaires sociales (chaussée de Wemmel 102 - tél. 02/421.42.06 ou 02/421.42.02) ou au moyen du formulaire distribué dans les écoles jettoises.

STAGES SPORTIFS

Centre de Formation sportive

Le Centre de Formation sportive propose différents stages sportifs et culturels pour les enfants et les jeunes de 3,5 ans à 16 ans.

Stages proposés durant les deux mois : psychomotricité (3,5 à 5 ans), multisports (6 à 12 ans), stage 8-12, stage ado (12 à 16 ans), Danse Jazz (6 à 12 ans), football (6 à 14 ans), G.R.S. (6 à 14 ans), baby-tennis (4 à 6 ans), tennis (7 à 14 ans), théâtre (6 à 14 ans), V.T.T. (8 à 14 ans).

Stages proposés à certaines périodes : bande dessinée (9 à 16 ans), circ'mômes (5 à 7 ans), hip-hop (12 à 16 ans), immersion langue (8 à 14 ans), informatique/multi, new games (8 à 12 ans), percussion (à partir de 10 ans), plongée (10 à 16 ans), plongée perfectionnement (10 à 16 ans), sport nature (6 à 14 ans), technique de cirque (8 à 14 ans), natation (7 à 14 ans), artiste en herbe (6 à 12 ans), athlétisme (7 à 12 ans), aventure (8 à 14 ans), badminton (8 à 14 ans), basket-ball (8 à 14 ans), hockey (7 à 14 ans), judo (6 à 12 ans), mini-foot (6 à 12 ans), tennis de table (8 à 14 ans), roller (8 à 14 ans), aqua-stage (7 à 14 ans), break dance (12 à 16 ans), trampoline (8 à 14 ans), hip hop (12 à

16 ans), escrime (8 à 14 ans), escalade (7 à 14 ans), poney (4 à 6 ans), équitation (6 à 14 ans), marionnettes (6 à 12 ans), magie (9 à 16 ans), dessin animé (9 à 16 ans), capoeira (8 à 14 ans), danse afro-latino (7 à 14 ans).

A la salle Omnisports de Jette (avenue du Comté de Jette)

Du 1.7 au 29.8

De 9 à 16h (garderie à partir de 8h et jusqu'à 18h, moyennant paiement de 1,50 EUR par jour)

Prix : de 55 EUR à 145 EUR (de 70 EUR à 160 EUR pour les non-Jettois), suivant le stage et la période

Info et inscriptions : asbl Centre de Formation Sportive - tél. 010/22.94.93 (du lundi au vendredi de 9 à 19h)

Aqua & Sport Kids

Les enfants de 2,5 à 8 ans trouveront des activités adaptées à leur âge chez Aqua & Sport Kids durant les deux mois de vacances. Des stages sont également organisés pour les 10-12 ans par petit groupe encadrés de moniteurs ayant une formation pédagogique. Notez que toutes les disciplines indiquées ne sont pas proposées à toutes les périodes.

2,5 à 3,5 ans : détente (ballons, vélo, jeux d'eau, sortie au bois, bac à sable, plaine de jeux, contes,...)

4 à 5 ans : jeux (baby-basket, baby-raquettes, sport, patins, trottoirines, piscine, dessin, jeux au bois, au parc,...)

5,5 à 7 ans : découvertes (mini-basket, jeux de coopération, danse, new games, arts martiaux, cirque, escalade, mini-tremp, piscine, ...)

4 à 8 ans : natation, aventure, nature, surprise, vélo, 5 sens, rollers, V.T.T.

Rue F. Lenoir 73

Du 1.7 au 29.8

De 9 à 16h (accueil à partir de 8h et garderie jusqu'à 18h00)

Prix : de 72 EUR à 90 EUR, suivant la discipline choisie (+ 1,50 EUR par jour pour la garderie du soir)

Info et inscriptions : Aqua & Sport Kids - tél. 02/479.98.15 - fax : 02/476.93.89

STAGES À LA FERME

Le Pré en Bulles emmène les enfants à la découverte de la nature et des activités de la ferme.

A la Ferme pour Enfants de Jette (Petite

rue Sainte-Anne 172)

De 7 à 10 ans

Du 30.6 au 4.7, du 14.7 au 18.7 et du 18.8 au 22.8

Prix : 80 EUR

Info et inscriptions : 0476/54.81.99 (Nicole Mertens)

STAGES CULTURELS

Le Centre Armillaire organise des stages pour les enfants de 4 à 12 ans, pour les adolescents et pour les adultes.

Stage pour adolescents et adultes

Du 11 au 15.8 : « Un modèle dans un cadre »

De 9h à 12h et de 14h à 17h

Prix : 142 EUR

Stage pour enfants de 4 à 12 ans

Du 18 au 22.8 : « Les loups » avec visite de l'exposition 'Au loup !' à l'Abbaye de Dieleghem

Du 2 au 29.8 : « La forêt tropicale » avec visite au Parc Paradisio

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

De 9h30 à 16h (garderie à partir de 8h et jusqu'à 18h)

Prix du 18 au 22.8 : 105 EUR (100 EUR pour le 2ème enfant et 95 EUR pour le 3ème enfant d'un même ménage)

Prix du 2 au 30.8 : 115 EUR (110 EUR pour le 2ème enfant et 105 EUR pour le 3ème enfant d'un même ménage)

Info et inscriptions : Foyer culturel jettois - tél. 02/426.64.39 (Chantal Farin)

STAGES CREATIFS

Atelier Betty Moerenhout

L'Atelier Betty Moerenhout propose des activités artistiques pour les enfants et les adolescents de plus de 9 ans. Ils travailleront le grès selon différentes techniques : tournage, colombins, plaques, sculpture, bas-relief, mosaïque,...

A l'Atelier Betty Moerenhout (rue Henri Werrie 41)

Du 7 au 11.7 de 9 à 12h

Du 18 au 22.8 de 9 à 16h

Prix : 70 EUR du 7 au 11.7 - 115 EUR du 18 au 22.8 (terre, cuissons et émailage compris)

Info et inscriptions : 02/427.17.23

Atelier 340 Muzeum

L'Atelier 340 Muzeum organise un stage d'éveil à la sculpture pour les enfants de 7 à 12 ans, sur le thème "Roadworks". Les enfants apprendront la technique du béton et du plâtre, l'assemblage du bois, le découpage, la peinture, la photo,...

A l'Atelier 340 Muzeum (drève de Rivieren 340)

Du 7 au 11.7 et du 14 au 18.7

De 9 à 16h (garderie jusqu'à 17h30, moyennant le paiement de 2 EUR par jour)

Prix : 100 EUR (80 EUR pour le 2ème enfant d'une même famille), matériaux et assurance compris

Info et inscriptions : 02/424.24.12

STAGES DE RATTRAPAGE SCOLAIRE

Ateliers Echec à l'échec

Dans le cadre des ateliers 'Echec à l'échec', l'asbl Jeunesses Scientifiques de Belgique organise à la fin du mois d'août des cours de rattrapage en faveur des élèves de l'enseignement secondaire et de 6ème année primaire. Ces cours portent sur le français, les mathématiques, les langues et les sciences.

A l'Athénée Royal de Jette (avenue de Levis Mirepoix 100)

Du 18 au 29.8

Prix : 60 EUR par cycle de cours (10 séances de 1h15)

Info et inscriptions : service communal des Affaires sociales - tél. 02/421.42.03

Eduloisirs

Eduloisirs asbl organise des cours de renforcement en mathématiques, français ou néerlandais pour les élèves de 6ème primaire et des deux premiers degrés du secondaire. Les cours sont donnés par des enseignants expérimentés, pour des groupes de 10 à 12 élèves maximum.

Du 20 au 26.8

Rue Gustave Gilson 87

Info et inscriptions : Eduloisirs asbl - 02/479.42.32 - eduloisirs@advalvas.be

Sportifs à l'honneur

Le 24 juin prochain à 19 heures aura lieu à l'Hôtel communal la remise des mérites sportifs. Ces distinctions, remises par l'échevin des Sports Benoît Gosselin et le président de l'asbl Sports à Jette Eric Schuermans, récompensent des clubs ou des sportifs qui, en cette fin de saison, répondent à l'un des critères suivants:

1. Equipes championnes, vice-championnes ou montantes dans une catégorie.

2. Clubs qui célèbrent au cours de l'année un anniversaire de longévité (10 ans ou plus, par tranche de 10 ans, ainsi que les 25 et 75 ans).

3. Sportifs jettois et/ou clubs jettois qui ont réalisé un exploit reconnu.

4. Equipes qui ont remporté un challenge fair-play dans le cadre d'un championnat.

5. Sportifs jettois membres d'un club qui se sont fait remarquer par leur fidélité et leur dévouement à la cause du club et qui comptent 20 ans d'adhésion ou plus, par tranche de 10 ans, ainsi que les 25 et 75 ans.

6. Bénévoles jettois reconnus pour leur dévouement à la cause sportive et qui fêtent le 20ème anniversaire de leur engagement ou plus, par tranche de 10 ans, ainsi que les 25ème et 75ème anniversaires.

Les clubs et les sportifs concernés par l'un de ces critères sont invités à se faire connaître en renvoyant le talon-réponse ci-contre.

Talon-réponse à renvoyer au service communal des Sports (rue Henri Werrie 18-20 à 1090 Jette) et ce, pour le 10 juin 2003 au plus tard

Nom du club: _____

Nom du responsable: _____

Adresse: _____

Concerné par le point: 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 _____

Motivation de la demande: _____

Commentaires éventuels: _____

Le collège des bourgmestre et échevins et Bernard Lacroix, échevin de la Vie économique,

ont le plaisir de vous inviter à un

Marché nocturne

le vendredi 6 juin 2003
de 16 à 22h

sur la place Reine Astrid
et rue Timmermans

Voici une occasion rêvée pour se promener et faire quelques emplettes parmi les démonstrateurs, les marchands de textile, de fleurs et de plantes, de fruits et de légumes, d'articles non food,...

Une braderie

sera organisée
rue Timmermans

le samedi 7 juin 2003
de 9 à 19h

Vous aurez la possibilité d'y découvrir une exposition de véhicules "ancêtres".

DEUX QUARTIERS EN FÊTE

D'ici les vacances d'été, deux brocantes seront organisées sur le territoire jettois, à l'occasion de fêtes de quartier. A noter dans vos agendas !

Brocante "Capart"

Le samedi 21 juin 2003
de 8 à 18h

L'avenue Capart vous accueillera avec un air de fête.

Prix de l'emplacement : 10 EUR / 4 mètres

A noter que les enfants, munis d'une autorisation de leurs parents, peuvent aussi s'inscrire.

Renseignements et réservations :
0479/379.529

Brocante "Sainte-Claire"

Le dimanche 22 juin 2003
de 8 à 17h

Les alentours de l'église Sainte-Claire s'animeront à l'occasion de la fête annuelle. L'avenue De Heyn (entre rond-point Tircher et le clos Tonnet) et la rue Van Rollegem (entre le clos Otten et l'avenue De Heyn) seront occupées par la brocante.

Prix : 10 EUR / 4 mètres

Réservations les mardi 3.6 et jeudi 5.6 de 18h à 19h30, le samedi 7.6 de 10 à 12h

Renseignements : 02/479.62.93

Jette info n°99 - juin 2003

Nautica Jette

Découvrez les loisirs et sports nautiques

Quand ? Le dimanche 22 juin 2003 de 9 à 19h

Où ? Sur la place Cardinal Mercier (en plein air)

Brocante nautique

Exposition de bateaux de plaisance

Démonstration de plongée (baptêmes sous-marins)

De 10 à 19 heures, une cuve de plongée et le matériel adéquat vous attendront à Nautica Jette. Vous pourrez gratuitement plonger dans cette cuve (4 mètres sur 5 et 2,5 mètres de profondeur). L'encadrement de cette animation sera assuré par Luc Deweys du magasin Harmony. Le commerçant a plus de trente ans d'expérience en plongée sous-marine et donne durant toute l'année des cours accélérés de plongée dans le cadre de l'école internationale PADI. Si vous avez envie de pratiquer la plongée de manière plus intensive, sachez qu'il existe un club de plongée à Jette. Ce club dispense des cours qui feront de vous un plongeur expérimenté. Vous pourrez notamment plonger en Belgique (dans les anciennes carrières, par exemple). Le club qui compte quelque 50 membres propose en outre des voyages de plongée à l'étranger.

Magasin de plongée Harmony - Luc Deweys - rue Léon Theodor 215 - tél. 02/428.09.82

Club de plongée de Jette - Pascal Roland - 0476/39.75.07

Matériel d'intervention du service Incendie (exposition du camion des plongeurs - autopompe)

Depuis 1965, le service Incendie de la Région de Bruxelles-Capitale compte une équipe de plongeurs dans ses rangs. Cette équipe se compose actuellement de 25 hommes. Ils interviennent dans le canal

Bruxelles-Charleroi et dans les étangs de la Région. Ces plongeurs accomplissent, en moyenne, une mission par semaine. Ils effectuent des recherches pour les autorités judiciaires et sont appelés pour ramener à la surface des noyés ou des voitures volées. Il leur arrive aussi de plonger pour secourir des canards et autres volatiles en difficulté.

Exposition et démonstration de modèles réduits de bateaux (Royal Model Yacht Club et Brussels Model Boats)

Deux associations, spécialisées dans le modélisme naval, présenteront quelques-uns de leurs plus beaux modèles réduits. Des démonstrations de bateaux à voile, à vapeur et à propulsion électrique sont prévues sur le plan d'eau installé place Cardinal Mercier. Le but poursuivi par ces passionnés est la reproduction fidèle d'un bateau original. Les réunions sont l'occasion d'échanger des astuces, de discuter des problèmes techniques ou de préparer la participation à l'un des nombreux événements qui jalonnent la saison (expositions, concours, rencontres internationales...). Nautica Jette sera, pour les membres du RMYC et du BMB, l'occasion de partager leur passion avec d'autres.

Royal Model Yacht Club - Marc Geerincx - rue des Six Jetons 56 à 1000 Bruxelles - tél. 02/512.11.67 - tous les dimanches après-midi au parc Tenreukem (Auderghem)

Brussels Model Boats - Gaston Tuyppens - rue P. Michiels 8 à 1090 Jette - tél. 02/428.35.87 - les samedis et dimanches après-midi, de fin avril à la mi-octobre, sur l'étang des Pêcheries Royales (Watermael-Boitsfort) pour les modèles électriques et à vapeur ou sur l'étang de Neerpede (Anderlecht) pour les voiliers

Stands d'information de divers clubs de plongée (CAS, Oceanides Delphinus, SAS, Wolu Plongée,...)

EXPOSITIONS

Dans la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

Photos sous-marines de Christian De Splenter

En 1976, Christian De Splenter découvre la plongée. Poussé par l'envie de partager avec d'autres les souvenirs qu'il remonte de ses séjours sous l'eau, il se lance dans la photographie sous-marine au début des années 90 et se spécialise

dans la réalisation de diaporamas. Il est autodidacte, ce qui ne l'a pas empêché, avec son diaporama "Coralis", de rafler le Plongeur d'Or sous le nez des compagnies professionnelles au Festival International de l'Image Sous-marine d'Antibes en 1999. Depuis lors, notre compatriote a obtenu différentes récompenses et son travail suscite un intérêt certain au niveau européen.

Vieilles affiches sur le thème de la mer (dont certaines datent d'un siècle), prêtées gracieusement par Enrico Porfirione

Matériel de plongée

Aquariums présentés par l'association SEAMA

A l'occasion de Nautica, les membres du club d'aquariophilie SEAMA présenteront de superbes aquariums au public. Ils vous donneront également tous les conseils utiles pour réaliser et entretenir votre aquarium.

SEAMA - Josiane Delvosalle - rue J. Diongre 39 à 1080 Bruxelles - 0478/72.35.96

Aquariums récifaux présentés par l'association A CROPORA

Les récifs coralliens sont considérés comme l'un des écosystèmes les plus riches de la planète. Or, leur survie est menacée par les conséquences de l'activité humaine. Partant du principe que l'on protège mieux ce que l'on connaît, A CROPORA veut sensibiliser le grand public à l'écologie des récifs coralliens en assurant l'installation et la maintenance d'aquariums récifaux. Les techniques perfectionnées dont l'aquariophilie récifale a su se doter permettent en effet de préserver et même de reproduire des coraux en captivité.

A CROPORA - Olivier Detournay, 0472/21.40.99 - Xavier Duhant, 0495/18.71.16 - www.acropora.be

Renseignements et inscriptions (brocante nautique) : administration communale de Jette - service Animations et Commerce - rue H. Werrie 18-20 à 1090 Jette - tél. 02/423.13.05

UNE INITIATIVE DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS, DE L'ÉCHEVIN DE LA VIE ÉCONOMIQUE BERNARD LACROIX ET DE L'ASBL "PROMOTION DE JETTE", PRÉSIDIÉE PAR TONY MEULEMANS

REVOILÀ LE MARCHÉ ANNUEL !

A cette occasion, une

MAXI-BROCANTE

sera organisée

le lundi 1er septembre 2003 de 9h30 à 21h30

dans les rues Van Bortonne, Werrie (entre la place Laneau et la chaussée de Wemmel), Gillebertus, Van Huynegem et Thomaes.

Prix : 12 EUR / 3 mètres

Renseignements et réservations : CECO - tél. 02/538.56.49 (mercredi et vendredi de 15 à 18h)

Réservations et paiement des emplacements à l'administration communale de Jette (rue Henri Werrie 18-20 à Jette) le jeudi 19.6 de 17 à 19h

AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉCHEVIN DES ANIMATIONS BERNARD LACROIX

Pour vous plonger dans l'ambiance du marché annuel 2003, l'asbl Commerce et Marché annuel jettois organise un

karaoke junior

le vendredi 29 août 2003
de 19h à 22h30

dans le parc Garcet
(place Cardinal Mercier)

Ce karaoké est ouvert aux jeunes jusqu'à 18 ans.

L'inscription préalable n'est pas nécessaire.

Venez sur place avec vos parents, votre famille, vos amis et montrez votre talent de chanteur(se).

Chaque participant recevra un prix.

A bientôt !

Le 8 juin prochain aura lieu une nouvelle et percutante édition du festival Rockardinal. Du 'surf rock' endiablé au 'rythm and blues' authentique en passant par le disco le plus exalté, le festival Rockardinal offre un large éventail de musique non-commerciale dans laquelle tout le monde peut se retrouver. The Reverend Hot Rod & The Praised Sinners, The Mighty Gordinis, Cirque Atomique, Rhythm bombs, the Blues-O-Matics, the JR Band et Dr Feelgood sont les garants d'un véritable festin musical.

Reverend Hot Rod & The Praised Sinners

Ce groupe a juré fidélité aux sonorités brutes de la guitare, de la contrebasse, de la batterie, de l'harmonica et du chant, avec pour résultat un rock'n'roll brut, pétri de swing, de surf et de rockabilly. Pas de composition personnelle, mais un choix électrique parmi un vaste répertoire de musique juke-box, avec un penchant clair pour des rythmiques très dansantes.

The Mighty Gordinis

Les 'Mighty Gordinis' forment un mélange de rock solide du style 'garage rock'n'roll' et de 'surf' survitaminé. Un grand groupe belge qui s'éclate régulièrement et complètement sur scène. On y reconnaîtra quelques ex-membres des 'Vice Barons'. Leur CD 'Kiss my wheels' est révélateur de leur 'surf rock' si caractéristique. Entraînant, mordant, et à ne pas rater.

Cirque Atomique

Avec 'Cirque Atomique', nous sommes à nouveau plongés dans les seventies, où le disco était roi. Ils vous feront revivre la fièvre des plus grands morceaux du style. Glamour et paillettes sont garantis durant leur prestation unique et entraînante. Si la sueur perle sur votre front, n'en soyez pas étonné, vous êtes sûrement contaminé par la 'Saturday Night Fever'...

Rythm Bombs

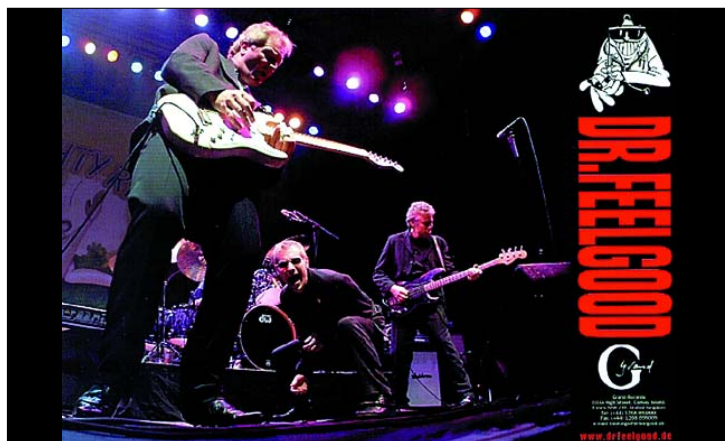
Boogie et Swing, voilà ce que ce groupe limbourgeois vous propose, et ils n'y vont pas avec le dos de la cuillère. Ces musiciens savent faire la fête avec n'importe quel public. Le batteur Marc Gijbels, le contrebassiste Patrick Indestege, le guitariste Patrick Lenaers et le chanteur et joueur d'harmonica Wouter Celis vous donneront la chaire de poule ! Rien que ça...

The Blues-O-Matics

Les cinq membres du groupe 'The Blues-O-Matics' sont tous de réels amateurs avertis. Ils ont chacun une expérience de plus de 20 ans dans le rock, le folk et le blues. Entraînante, communicative et très influencée par la 'root music' des States, voilà les caractéristiques principales de la musique

ROCKARDINAL

8 JUIN 2003



des 'Blues-O-Matics'. Ils ont déjà joué sur la scène du Rockardinal, et ceux qui ont eu la chance de les voir seront sans nul doute au premier rang cette année. Tous leurs morceaux sont pleins d'énergie, ce qui confère au groupe une certaine intensité scénique.

The JR Band

Avec 160 prestations par an, le 'The JR Band' est reconnu pour être le groupe le plus régulier dans le showbiz. Cette formation est d'emblée accueillie à bras ouverts partout dans le monde comme un véritable groupe accrocheur dans son genre. Ils ont déjà fait la première partie de ZZ Top, Slash, The Simple Minds, Santana... Mais avant tout, 'The JR Band' a la préférence d'un public festif qui apprécie d'abord ce qu'on met le feu par un enthousiasme débordant. Ce mélange de rock, de blues, de funk, de ballad, de metal et de soul ne laissera personne indifférent.

Dr Feelgood

Lorsque le groupe 'Dr Feelgood' commença sa carrière au début des années '70, ses membres ne s'attendaient probablement pas à devenir un des groupes de rythm'n'blues les plus populaires au monde. Leur style brut et sans compromis constitue leur carte de visite. Ce style même qui leur conféra,

dans plusieurs pays, des succès comme 'Roxette', 'She's a wind up' ou encore 'See you later Alligator'. La formation actuelle 'rocke' encore plus que jamais, avec Kevin Morris à la batterie comme épine dorsale du groupe, Steve Walwyn à la guitare, Phil Mitchell à la basse et le charismatique Robert Kane au chant, qui officiait déjà chez les 'Animals II' auparavant.

Les 30 ans de carrière des 'Dr Feelgood' ont vu la naissance de plusieurs CD majeurs. En septembre 2001, ils ont sorti deux petits bijoux, d'une part, 'Singled out', une compilation de tous leur singles, de leurs morceaux méconnus ou inédits et, d'autre part, 'Dr Feelgood BBC Sessions 1973-1978', également une compilation de morceaux live enregistrés sur Radio One. La sortie de ces deux CD a engendré une tournée couronnée de succès, 'Naughty Rythm Tour 2001', pendant laquelle, entre autre, le légendaire Canned Heat les rejoignit sur scène. Dr Feelgood continue à écumer le monde avec un live show très explosif. A ne pas manquer pour les jeunes et moins jeunes.

UNE ORGANISATION DE L'A.S.B.L. ROCKARDINAL, EN COLLABORATION AVEC L'ECHEVIN DE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE WERNER DAEM ET LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

ROCKARDINAL

8 JUIN 2003

PLACE CARDINAL MERCIER
1090 JETTE

14h00 - 14h40

Reverend Hot Rod & The
Praised Sinners

15h00 - 15h40

The Mighty Gordinis

16h00 - 16h40

Rythm Bombs

17h00 - 18h00

The Blues-O-Matics

18h45 - 20h00

Cirque Atomique

20h30 - 22h00

The JR Band

22h30 - 24h

Dr Feelgood

INFO :

SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ
FLAMANDE: - 02/423.13.73

WWW.KARDINAL.BE

CONCERTS D'ÉTÉ À JETTE

L'été sera musical cette année à Jette. Tous les mardis soirs en juillet et août, un concert gratuit en plein air aura lieu dans le parc de la Jeunesse. Les Jettois qui ne partent pas en vacances auront ainsi un peu de dépaysement, tandis que les amateurs de bonne musique découvriront différents genres : salsa, blues, variétés, raï, percussions africaines. Bref, de la musique et de l'ambiance pour tous!

Tous les mardis de 20h30 à 23h

1er juillet : The Expendables (pop, hits)

8 juillet : Danny Guinan (pop irlandais)

15 juillet : Aché-Havana
(salsa, cumbia, merengue)

22 juillet : Variétés cubaines
(variétés à la mode salsa)

29 juillet : Soulbob (soul, pop)

5 août : Boogie Wonder Band (disco)

12 août : Read (urban pop)

19 août : Sonbacan
(Caraïbes, Afro-cubain)

26 août : Amy-Lee Bennet, Séverine Doré,
Luc Schuit (ambiance)

DANS LE CADRE DU
ZOMERFESTIVAL VLAANDEREN

Le 4.6 : Atelier théâtre enfants du Foyer culturel jettois. A 18h30, "Panique sur le transatlantique". A 20h30, "L'héritage". Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 1 EUR. Info et réservations : 02/426.64.39.

Le 6.6 : De 16 à 22h, marché nocturne sur la place Reine Astrid et rue Timmermans. Info : 02/423.13.02.

Le 7.6 : De 9 à 19h, braderie dans la rue Timmermans. Info : 02/423.12.92.

Les 7 et 8.6 : week-end découverte des jardins. Info : service Info Environnement de l'IBGE - tél. 02/775.75.75 ou www.ibgebim.be.

Le 8.6 : A partir de 14h, ROCKARDINAL sur la place Cardinal Mercier. Info :

02/423.13.73.

Le 10.6 : A 20h, CAFE FAMILLE, espace de discussion et de réflexion sur les questions qui ont trait à la famille. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 5 EUR. Info : 02/479.92.75 (Humania).

Le 19.6 : De 14h15 à 17h15, CENT ANS DE JAZZ : "L'époque swing" et "Le jazz belge" par Vicky Down (musicien) et Louis Stevens (documentaliste). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 4,50 EUR. Info : 02/426.64.39.

Du 14 au 17.6 : EXPOSITION des ateliers de dessin enfants, adolescents et adultes. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Ouvert de

14 à 18h - fermé le dimanche. Vernissage le vendredi 13.6 de 19h30 à 22h30. Entrée libre. Info et réservations : 02/426.64.39.

Le 20.6 : 14th JAZZ JETTE JUNE. A 19h30, concert d'ouverture sur la place Cardinal Mercier : West Music Club Big Band. De 21h à 01h : promenade JJJ (14 concerts simultanés dans les établissements du centre de Jette). Entrée gratuite. Info : 02/426.64.39.

Le 21.6 : De 8 à 18h, Brocante "Capari". Prix de l'emplacement : 10 EUR / 4 mètres. Renseignements et réservations : 0479/379.529.

Le 22.6 : De 9 à 19h, Nautica Jette. Découvrez les loisirs et sports nautiques. Sur la place Cardinal Mercier (en plein

air) et dans la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Info : 02/423.12.92.

Le 22.6 : De 8 à 17h, Brocante "Sainte-Claire". Dans les avenues De Hayn et Van Rollegem. Prix : 10 EUR / 4 mètres. Réservations les mardi 3.6 et jeudi 5.6 de 18h à 19h30, le samedi 7.6 de 10 à 12h. Renseignements : 02/479.62.93.

Le 24.6 : A 19h, remise des mérites sportifs. A l'Hôtel communal (place Cardinal Mercier 1). Info : 02/423.13.97.

Le Centre Armillaire présente...

Atelier théâtre enfants

L'atelier théâtre enfants du Foyer culturel jettois a très bien travaillé durant toute l'année. Les acteurs en herbe sont heureux de vous présenter :

Panique sur le transatlantique - le 4 juin à 18h30

L'héritage - le 4 juin à 20h30

Au Centre culturel Armillaire
(bd de Smet de Naeyer 145)

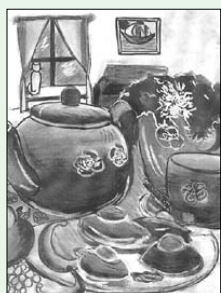
Entrée : 1 EUR

Info et réservations : 02/426.64.39 (Chantal Farin)

Les ateliers exposent

Du 14 au 17 juin 2003, vous aurez l'occasion de découvrir les travaux réalisés dans le cadre des ateliers de dessin organisés durant toute l'année scolaire par le Foyer culturel jettois. Quatre ateliers sont ouverts aux enfants (Piccolo, Intermezzo, Picasso et Perfectio), tandis que les adolescents et les adultes fréquentent l'atelier Modèle vivant ou l'atelier Paysage architectural. L'exposition comportera une sélection des travaux les plus réussis des artistes, jeunes et moins jeunes.

Au Centre culturel Armillaire
(bd de Smet de Naeyer 145)



Du 14 au 17 juin 2003

Ouvert de 14 à 18h - fermé le dimanche

Vernissage le vendredi 13 juin de 19h30 à 22h30

Entrée libre

Info et réservations : 02/426.64.39

Cent ans de jazz

Pour cette dernière conférence de la saison, le cycle "Cent ans de jazz" abordera l'époque swing et le jazz belge. Comme toujours, Louis Stevens, documentaliste, et Vicky Down, musicien, présenteront de nombreux extraits musicaux, des diapos et des vidéos.

Cent ans de Jazz : "L'époque swing" et "Le jazz belge"

Le 19 juin 2003 de 14h15 à 17h15

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 4,50 EUR

Info : 02/426.64.39



14th JAZZ JETTE JUNE 20.6.2003

La fête et la musique seront une nouvelle fois au programme de la nuit bleue organisée à Jette le 20 juin prochain. La 14ème édition de Jazz Jette June ne faillira pas à sa réputation : un jazz de qualité, joué par des musiciens exceptionnels, pour vous faire vivre une fête de la musique inoubliable. Découvrez, si ce n'est déjà fait, le programme complet de la manifestation.

19h30
**concert d'ouverture sur podium en plein air,
place Cardinal Mercier (devant la gare de**

Jette)

WEST MUSIC CLUB BIG BAND

Dix-neuf musiciens, emmenés par le crooner Chris Simon, vous feront (re)découvrir les grands noms américains du jazz, tels Count Basie, Duke Ellington, Louis Armstrong ou encore Glenn Miller. Ils exécuteront avec le même talent les compositions et arrangements contemporains d'Etienne Verschuere, Francis Bolland, Jean Warland,.... Ces musiciens vous inviteront à partager le plaisir profond, authentique qu'ils éprouvent lorsqu'ils jouent. Le West Music Club Big Band vous séduira par une prestation de haut niveau, une présentation soignée et une ambiance incomparable.

DE 21H00 À 01H00 : PROMENADE JJJ

**14 CONCERTS SIMULTANÉS - 4 HEURES DE MUSIQUES - 60 MUSI-
CIENS**

21h00 MARIE ET SON QUARTETTE - standards jazz
Et Cetera (rue Van Bortonne 1)

SOUL SIDE - soul and funky jazz
Breughel (place Cardinal Mercier 23)

MUSIDIXIE BAND - dixieland music
Welkom/Bienvenue (place Cardinal Mercier 30)

LATCHO NIGLO - manouche jazz
Op Den Hoek (place Cardinal Mercier 34)

FARRAGO - world fusion
De Gele Poraa (rue Jules Lahaye 27)

LAURENT DOUMONT SOUL SEXTET - funky soul jazz
Café du Parc (rue Léon Théodor 189)

CHRISTOPHE ASTOLFI SWINGTET - manouche jazz
Aux 4 Coins du Monde (rue Léon Théodor 132)

JAZZASTKAN - SWING, BOSSA, jazz-blues
Café La Poste (rue Léon Théodor 126)

PHIL CLAYTON BAND - power blues
Fana's Café (rue Léon Théodor 63)

21h30 ALAIN DE VIS QUARTET - from swing to bebop
Le Derby (place Reine Astrid 3)

BAB'S AND VOICES - MAINSTREAM, SWING AND GROOVE
Le Miroir (place Reine Astrid 24-26)

BELGIAN SWING AND DIXIE COMPANY - swing dixie
Brasserie Jette 7 (chaussée de Jette 608)

GREG LAMY / PASCAL SCHUMACHER QUARTET - lyric jazz
The Ascot (chaussée de Jette 590)

NO SUGAR ADDED - blues
Cafeteria Essegem (rue Léopold Ier 329)

Info : 02/426.64.39

UNE ORGANISATION DU CENTRE CULTUREL ARMILLAIRE

(FOYER CULTUREL JETTOIS A.S.B.L.), DE L'ÉCHEVINAT DES ANIMATIONS ET DU GEMEENSCHAPSCESTRUM ESSEGEM

PROGRAMMATION

MUSICALE : FOYER CULTUREL JETTOIS A.S.B.L. - WILLIAM POPPE